

16846



# HOPITAL NOTRE-DAME





Un jour le bon Dieu eut l'idée de donner une fête dans son palais d'azur. Toutes les vertus furent invitées, les vertus seules ; les messieurs ne furent pas conviés ; rien que des dames.

Il vint beaucoup de vertus, des grandes et des petites. Les petites vertus étaient plus agréables et plus courtoises que les grandes, mais tous semblaient très contentes et conversaient poliment entre elles, comme il convient entre personnes intimes et même parentes.

Mais voilà que le bon Dieu remarqua deux belles dames qui semblaient ne pas se connaître.

Le maître de la maison prit une de ces dames par la main et la conduisit vers l'autre.

La Bienfaisance, dit-il en désignant la première.—La reconnaissance, ajouta-t-il, lentement, en montrant l'autre.

Les deux vertus furent indiciblement étonnées ; depuis que le monde est monde, et il y avait longtemps de cela, elles se rencontraient pour la première fois.

IVAN.



## “ LE BIEN QUE TU FAIS, ECRIS-LE SUR LE SABLE ”

Il semble qu'à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Hôpital Notre-Dame, il est approprié de la part de la grande masse du peuple, surtout, de celle qui s'incline devant la Majesté du Travail, de présenter à cette noble institution un tribut de reconnaissance sous la forme d'un simple précis historique. Ceux qui, parmi nous, ont cueilli à pleines mains dans la corne d'abondance de la fortune de Dieu, ont donné des preuves réitérées de leur générosité, seront récompensés. La Reconnaissance enregistrera leurs faits d'armes et leurs prouesses en fait de charité. Les petits verres d'eau donnés dans les profondeurs de l'infortune, forment presque un océan de bonté.

Que ces allusions à ces vulgarisations humaines de la charité divine ne soient pour le public qu'un encouragement pour les dévouements à venir.

Dernièrement, le monde entier admirait le spectacle d'une religieuse décorée de la croix de la Légion d'Honneur au milieu d'une armée prête pour la défense du drapeau. Les uns pliaient le genou, d'autres présentèrent les armes et, une larme d'attendrissement de toute une nation tomba sur cet emblème respecté par tout l'Univers. L'honneur de cette distinction, la plus grande que le centre du monde puisse décerner était, après nombre de déchéances, à jamais revendiqué. Le roulement du tambour fut alors, le seul applaudissement, mais, des légions de cœurs battaient à l'unisson. C'était le triomphe de l'idée de la véritable liberté sous les Croisés. L'intolérance, cependant, l'égoïsme et l'orgueil, seuls, ont détourné leurs regards de cette scène sublime. Fasse le Ciel, que l'avenir ne continue pas à prouver, comme par le passé, qu'il est dangereux de faire des victimes.

Quant à nous, nous inclinons respectueusement nos fronts devant ces nobles religieuses qui sont nos seuls moyens de venir en aide à nos pauvres délaissés qui reçoivent les secours et les soins que leur offrent sans se laisser rebuter par les plus dégoûtantes infirmités, nos admirables gardes-malades, nos Sœurs Grises, religieuses de l'Hôpital Général, fondé en 1738 par la vénérable Mère d'Youville d'heureuse mémoire. Ces bonnes sœurs ont été décorées par un Trône Puissant. C - symbole qui bat sur leur poitrine est d'origine Auguste ; il ne vient pas d'une autorité qui, par une incroyable contradiction brise les croix dans les temples, mais en même temps choisit cet emblème pour l'attacher à la poitrine des défenseurs de la patrie, de ses génies et de ses alliés qui lui promettent des triomphes futurs.

Nous ne pouvons trop s'étendre sur cette idée de reconnaissance dans ces héroïques dévouements, afin de jeter, en temps opportun, un cri de protestation à l'Univers contre des injustices répugnantes à la vraie maxime Liberté, Egalité, Fraternité. Cette maxime née dans le sang s'est enfuie du pays où elle est née pour venir se réfugier dans ce jeune pays prospère que tous les peuples bénissent, le Canada.

L'Hôpital Notre-Dame étend en effet ses bienfaits indistinctement aux malades de toutes nationalités et de toute religion, avec l'approbation des gouverneurs de l'Hôpital.

Les débuts furent des plus humbles mais les désirs ardents de soulager les misères humaines instillé dans le cœur des généreuses canadiennes par les religieuses qui ont jadis été témoins des hauts faits d'armes des de Maisonneuve et at autres hommes illustres, fit qu'une ph.ange se forma sous la direction de Mde Thibeauveau.

Il est impossible de donner justice à toutes les dames qui ont prise une part active à toutes les heureuses fêtes qui ont été organisées pour venir en aide à notre hôpital, qui sont venues directement ou indirectement au secours dans les moments difficiles, qui ont aidé de leurs conseils, de leurs suggestions et n'ont épargné ni trouble ni inventions de toutes sortes pour faire de cet hôpital le centre de la charité de la grande nation canadienne dispersée dans toutes les parties du monde. Toujours les courages ont été des plus soutenus et des plus enthousiastes.

Au nombre de ces révérendes sœurs de charité il nous est permis de faire une mention toute spéciale de Sœur St-Mathias, supérieure ; Sœur Montpetit assistante ; Sœur Duckett, Hospitalière en Chef. Elles sont noblement secondées par les Révérendes sœurs Marie du Sacré-Cœur ; St-Praxède, Quesnel, Valiquette, Casavant, Leclair, Ste-Fortunatè Côté, Ste-Marthe, Comeau, Labege, Fafard, Ste-Véronique, St-Zéphirin, Moreau, Deneau, St-Léopold, Fortin, Brodeur, St-Rémi, Normandin, Ziegler et les dévotés servantes qui se multiplient pour les nombreux malades dans les différents services.

Le conseil médical se compose de messieurs les docteurs J. P. Rottot, doyen de la faculté de médecine, président, E. P. Lachapelle, A. A. Foucher, L. de L. Harwood, R Hébert, E. P. Benoit, secrétaire.

Tous les médecins de l'Hôpital font partie du bureau médical qui est subdivisé comme suit ; médecins de service, chirurgiens oculistes et auristes, gynécologues, dispensaire général, chirurgiens du dispensaire, dispensaire des enfants, spécialistes de la peau, aliénistes et neurologistes pathologistes, radiographe, chirurgiens dentistes, médecin interne, assistant interne, etc

Cette année 2,230 malades ont été admis à l'Hôpital.

La corporation de l'Hôpital se compose de membres ordinaires, de gouverneurs à vie et de gouverneurs élus. Les affaires sont surveillées par un bureau des gouverneurs. Enfin l'administration directe, le contrôle et la régie de la corporation sont confiés à un bureau appelé bureau d'administration.

Sont membres ordinaires de la corporation ceux qui paient une contribution annuelle d'au moins cinq dollars et ils demeurent ainsi membres aussi longtemps qu'ils continuent à payer leur contribution. Ils ont le droit d'assister, de prendre part aux délibérations et de voter pour l'élection des Gouverneurs, à l'assemblée générale de tous les membres de la corporation qui a lieu tous les ans. Cette assemblée dorénavant n'aura lieu qu'après le 10 janvier 1907. Sont gouverneurs à vie, tous ceux qui ayant fait un don d'au moins cent dollars, continuent à payer une contribution annuelle d'au moins dix dollars. Ils font, de droit, partie du Bureau des Gouverneurs. Les Gouverneurs élus sont nommés à l'assemblée générale annuelle de la corporation. Le nombre n'exécède jamais

douze. Pour être éligible, il faut avoir fait un don de 825 et payer une contribution annuelle de \$5. Pendant la durée de leur mandat, ils ont les mêmes privilèges que les Gouverneurs à vie.

Le Bureau des Gouverneurs est composé de tous les Gouverneurs à vie et de pas plus de douze Gouverneurs élus. Il s'occupe des affaires générale de la corporation et s'assemble au moins quatre fois par année, les derniers mercredis de mars, de juin, de septembre et de décembre.

Les Officiers du Bureau des Gouverneurs sont, un Président, deux Vice-Présidents et un Secrétaire. Le Bureau Médical s'assemble une fois par mois et a pour officiers un Président et un Secrétaire élus annuellement.

Le Bureau Médical a le contrôle absolu de tout le département médical de l'Hôpital ; il surveille ses arrangements sanitaires, recommande l'achat des instruments et des remèdes, nomme les médecins visiteurs, les internes, les assistants internes, ainsi que les médecins des dispensaires attachés à l'établissement. Il fixe l'heure des visites des médecins de service, ainsi que celle de l'admission des malades et des consultations aux dispensaires.

Le Bureau Médical règle d'une manière générale la diète des malades et fait des règlements pour la conduite des étudiants et des gardes-malades ; il peut visiter et examiner la pharmacie en tout temps et faire les suggestions qui lui semblent être dans l'intérêt de l'Hôpital.

Dans l'intérêt de la science, les médecins visiteurs, ou, en leur absence, les médecins internes, ont le droit de faire l'autopsie de tous les malades qui meurent dans les salles de l'Hôpital.

Comme on l'a vu plus haut, l'administration directe, le contrôle et la régie de la corporation de l'Hôpital Notre-Dame sont confiés au *Bureau d'Administration*.

Le Bureau est composé d'un prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice, choisi et nommé annuellement par le Supérieur du dit Séminaire, de pas plus de six membres du Bureau des Gouverneurs, choisis et élus annuellement par ce dernier Bureau.

Le Bureau d'Administration ainsi constitué fait rapport au Bureau des Gouverneurs tous les trois mois, au moins huit jours avant l'assemblée trimestrielle de ce Bureau.

Les officiers du Bureau d'Administration sont un Président, un Trésorier et un Secrétaire.

Le Trésorier reçoit la charge de tous les argents, bons, débentures et titres de propriété appartenant à la corporation. Il reçoit toutes les souscriptions, les dons, les legs et toutes autres sommes d'argent qui peuvent être données à l'institution.

Huit jours avant l'assemblée trimestrielle du mois de juin du Bureau des Gouverneurs, le Trésorier doit fournir au Secrétaire de ce Bureau un rapport fidèle et détaillé de tous les argents reçus et payés par lui pendant l'année.

Le Bureau d'administration s'assemble une fois par semaine, le lundi (sauf le premier lundi de chaque mois), à 8 h. p. m.

Aucun malade reconnu incurable ou atteint d'aliénation mentale ou de maladie contagieuse n'est admis dans l'Hôpital. Il en est ainsi des femmes en état de grossesse avancé à moins d'urgence. Les enfants au-dessous de cinq ans ne

sont pas admis excepté dans certains cas demandant des soins immédiats. Le nombre des malades dans les dispensaire est très considérable. La visite des salles se fait tous les jours à des heures fixes. Les médecins internes font la visite matin et soir. Il y a des chambres privées à l'usage des patients qui sont en état de payer pour les soins qu'on leur donne. Dans ces chambres privées les malades payants ont tout le confort désirable et peuvent se faire traiter par leur médecin ordinaire ou de leur choix.

Le médecin interne seul, on son assistant, est chargé de l'admission des malades.

Dans les cas d'urgence les services des médecins des divers départements peuvent être requis.

Le médecin interne et l'assistant médecin interne ne doivent jamais être absents de l'Hôpital à l'heure où les médecins de service font leur visite.

Le médecin interne doit enrégistrer les noms et prénoms, âge et sexe des malades, la date de leur admission et de leur sortie, le mode de traitement suivi dans chaque cas, la condition du patient lors de son départ de l'Hôpital, le nom de la maladie et autres particularités. C'est à lui de voir à ce que les prescriptions des médecins de service soient régulièrement remplies; au besoin il surveille lui-même la préparation des médicaments.

Le médecin interne et son assistant ne peuvent pas traiter de malades en dehors de l'hôpital ni même dans les sales privées de l'Hôpital. Tout leur temps et tout leurs soins doivent être consacrées aux malades pauvres de cette institution.

Aucun élève en médecine n'est admis à la visite de l'Hôpital, ni même au dispensaire s'il n'a pris d'abord sa carte d'admission.

Sous aucun prétexte il n'est permis aux élèves de pénétrer dans les salles de malades sans la présence effective ou au moins la permission expresse du médecin visiteur.

Pendant la visite des malades, les élèves doivent suivre le professeur *pas-à-pas*, c'est-à-dire ils ne peuvent examiner ni interroger d'autre malade que celui qui fait, à ce moment-là même, le sujet de la démonstration clinique.

A moins d'y être autorisés spécialement par le chef de clinique, les élèves ne doivent, sous aucun prétexte, engager de conversations avec les malades.

Enfin, aucun élève ne peut pénétrer dans les salles, en dehors des heures de visite ou de clinique, sans la permission d'un des chefs de clinique ou du médecin interne.

Avant la fondation de l'Hôpital en 1880, il n'y avait à Montréal que l'Hotel-Dieu et l'Hôpital Général, M. l'Abbé Rousselot fut l'organisateur du mouvement avec la haute approbation de Sa Grandeur Monseigneur Fabre. Les dames patronesses au nombre, actuellement, de deux cents soixante-et-dix ont fondé plusieurs œuvres qui rencontrent l'approbation générale. Citons, entr'autres, "l'œuvre du Pain", chaque famille généreuse donnant un pain par mois; "l'œuvre de la Lingerie" très encouragée; "l'Oeuvre de l'Aumône Spirituelle"; le "Diner de Noël"; "l'Arbre de Noël", etc.

Parmi les généreux souscripteurs aux fonds de l'Hôpital citons les suivants.

M. Rodolphe Forget, \$30,000; Madame R. Forget, \$1,300; M. C. P. Hébert, \$2,000; M. J. M. Wilson, \$2,000; M. G. DeSerres, \$1,000; M. J. O. Gravel,

\$1,000 ; M. A. V. Roy, \$1,000 ; Dr E. P. Lachapelle, \$1 000 ; M. Alph. Marcotte, \$1,000 ; Hon. L. Beaubien, \$1,000 ; Hon. F. L. Bérique, \$1,000 ; Dr A. A. Foucher, \$1,000 ; Dr O. F. Mercier, \$1,000 ; Dr de L. Harwood, \$1,000 ; M. Joseph Hudon, \$1,000 ; Marchand & Haskell, \$1,000 ; A. L. Kent, \$1,000 ; L. Chaput Fils & Cie, \$1,000 ; M. F. X. St-Charles, \$1,000 ; M. E. H. Lemay, \$1,000 ; Laporte, Martin & Cie, \$1,000 ; M. H. H. Brosseau, \$1,000 ; Blouin, Desforges & Latourelle, \$1,000 ; Isaïe Préfontaine (en terrains), \$1,000 ; Dr J. A. St-Denis, \$600 ; M. Robert Archer, \$500 ; M. A. H. Masson, \$300 ; M. U. H. Dannurand, \$300 ; M. Albert Hébert, \$250 ; M. James O'Connor, \$250 ; M. Zeph. Hébert, \$200 ; Dr E. P. Chagnon, \$200 ; Tellier, Rothwell & Cie, \$100 ; M. H. J. Tellier, \$100 ; M. Quintal & Fils, \$100 ; M. Albert Hudon, \$100 ; M. Alexandre Orsali, \$100 ; E. D. Marceau, \$100 ; M. N. Gendreau, \$100 ; Euclide Mathieu, \$100 ; Léandre Breault, \$100 ; Dr N. Fournier ; M. C. H. Catelli ; Ubalde Garande, \$100 ; L. J. A. Surveyer, \$100 ; Dr R. Trudeau ; Dr L. J. Lemieux ; formant un total de \$59,000.

Cette œuvre, comme on le voit, a été noblement encouragée par nos hommes qui représentent la haute finance et le commerce canadiens. Pourquoi, alors, les familles à l'aise ne contribueraient-elles pas leur quote-part pour son maintien. On sait qu'au point de vue de la charité l'œuvre est sans contredit la plus considérable dans la province. Au point de vue scientifique c'est un centre d'études et d'enseignement. La Faculté de Médecine considère que la science de la médecine est incomplète sans les observations sur place dans les hôpitaux. Maintenant, au point de vue social et religieux elle est d'une importance comprise de tous.

Le 1er décembre courant avait lieu l'ouverture de l'Hôpital St-Paul pour les contagieux.

On sait que le comité de construction qui a la direction de la reconstruction de l'Hôpital commencé au mois d'octobre 1904 annonce qu'il a donné pour près de \$248,881.00 de contrats. Le coût approximatif en sera de \$600,000. Les travaux se continuent rapidement et seront terminés aussitôt que l'argent rentrera dans les fonds. Tout dépend donc de la générosité des citoyens.

Comme le disait dernièrement le surintendant, le Dr E. P. Lachapelle en s'adressant à Sa Grandeur l'Archevêque diocésain :

"La partie actuellement en construction est la plus dispendieuse. En effet, la bâtisse principale a 100 pieds de longueur, 75 pieds de largeur, et 125 pieds de hauteur ; elle comprend huit étages, dont trois en sous-sol. Tous les pouvoirs et services généraux sont localisés dans ces sous-sols. Les cinq étages supérieurs, très vastes, serviront aux chambres privées et à la chapelle. Ce sera la partie la plus belle, et celle qui nous aidera à rencontrer les charges que nous impose l'entreprise. En effet, nous y aurons soixante chambres munies de tout ce que la science moderne met à la disposition des hôpitaux, pour le confort et le soulagement des malades. C'est là un point de vue sur lequel nous désirons attirer tout particulièrement l'attention.

"S'il est vrai que la reconstruction de l'Hôpital, vieux et démodé, nous impose de nombreux sacrifices et est une source de travail considérable, d'un autre côté, la reconstruction de l'hôpital répond à un besoin, son efficacité se trouve

par le fait même quintuplée, le concours des malades nous est acquis d'avance, et nous sommes certains que chaque progrès accompli trouvera sa récompense immédiate.

"Cet hôpital va coûter, comme l'hôpital des contagieux, plus cher que nous n'avions d'abord pensé. Ceci dépend de la nature particulière de l'entreprise et des conditions actuelles du travail dans notre ville. Tout le monde sait que le coût de la construction a considérablement augmenté à Montréal, depuis cinq ans. Ce n'est qu'une conséquence logique des conditions du travail. Mais il y a le fait que, de tous les édifices à construire, c'est l'hôpital moderne qui est le plus dispendieux; non pas parce qu'on y mettra du luxe et qu'on veuille le construire en marbre et en bronze, mais parce qu'il doit être à l'épreuve du feu, mais parce que, dans un hôpital, tout est calculé, tout doit répondre au but qu'on en attend.

"Nous vous en devons également, Monseigneur, car nous n'oublions pas, que l'hôpital des contagieux, sous sa forme actuelle, est bien tel que vous désiriez l'avoir dans votre métropole, est bien tel que vous avez demandé qu'il fût. Nous sommes particulièrement heureux que vos désirs s'accomplissent le jour où vous célébrerez le cinquantième anniversaire de votre naissance. Nous nous faisons l'interprète de tous, en vous présentant à cette occasion nos meilleurs souhaits, et nous formons des vœux pour que votre bienfaisante mission se continue encore de nombreuses années au milieu de nous.

"Les bonnes Sœurs Grises, que le péril n'effraie pas, dont le cœur est toujours plein de dévotion pour les malades, ont bien voulu devenir les infirmières des isolés. Elles ont droit non-seulement à notre admiration, mais à notre reconnaissance pour leur dévouement, qui va donner à notre population tant de confiance et de satisfaction, à notre hôpital des contagieux des gardes-malades idéales, et à vous, Monseigneur, l'assurance que le soin des âmes ne sera pas négligé.

"Bientôt le nouvel hôpital Notre Dame, dont la construction est commencée, se dressera à côté de l'hôpital St-Paul. Des amis généreux et influents, guidés par un homme d'affaires habitué à mener à bien de larges entreprises, travaillent activement à réaliser ce projet que vous-même, Monseigneur, avez bien voulu patronner. Déjà la générosité de nos bienfaiteurs nous a permis de faire construire la bâtisse destinée aux chambres privées, à la chapelle et aux pouvoirs généraux, dont la silhouette imposante se détache en face de cet hôpital et nous dit assez ce que sera plus tard l'ensemble des constructions."

---

### Messieurs ROWAN FRERES & Cie,

manufacturiers d'eaux gazeuses, carbonisées, ginger ales, soda, cidre, "Kola" et autres liqueurs de tempérance se font remarquer spécialement pour la pureté et l'excellence des produits qu'ils offrent quotidiennement au public du "GRAND MONTRÉAL." L'eau qu'ils emploient est filtrée avec beaucoup de soins et les sirops dont ils font usage défient l'analyse et la critique des experts. Les médecins, les hôteliers et les restaurateurs à la mode n'ont que des louanges à adresser à MM. Rowan Frères pour la supériorité de leur produits, Nos 618 et 620, rue Beaudry, Montréal.—Tél. Bell, Est 203.

Il est approprié, ici, de rappeler le souvenir d'une des plus grandes fêtes organisées sous les auspices des dames patronesses au début de la fondation de l'Hôpital Notre-Dame.

Voici ce que dit la Secrétaire, Mde Provencher en 1887 :

" Il est de mon devoir de vous présenter le rapport annuel des travaux de notre association. Je vous rappellerai d'abord qu'au mois d'octobre dernier (1886) nous avons fait de nouvelles élections. Nous avions à remplacer notre trésorière, la bien regrettée Madame Olivier, dont la mort si imprévue, si subite, si triste, a vivement affligé toutes nos associées. L'Hôpital a perdu en elle une de ses plus zélées bienfaitrices, et sa mémoire lui sera toujours chère.

Lors de ces élections du mois d'octobre, Madame Rottot a voulu se faire remplacer comme secrétaire. Prenant une part très active à notre œuvre depuis sa fondation, ayant été Présidente, puis Secrétaire, elle avait bien acquis le droit de prendre sa retraite. Nous le regrettons pour le bien de notre Société, mais nous avons compté avec raison que son aide et ses conseils ne nous feront jamais défaut.

Le dîner annuel des malades fut organisé à notre assemblée du 10 décembre et donné le 29 du même mois. Monseigneur de Montréal ne pouvant y assister, se fit remplacer, comme président, par M. le Grand Vicair Maréchal. M. le curé Sentenne, directeur de notre Association ; M. l'abbé Leclerc, chapelain de l'Hôpital ; M. l'abbé Bruchési, étaient présents ainsi que plusieurs médecins et gouverneurs de l'Hôpital. Les contributions avaient été abondantes et du meilleur choix. Tous les bienfaiteurs de l'Hôpital, tous les amis de notre œuvre, messieurs les bouchers des marchés Bonsecours, St-Laurent, Ste-Anne et St-Antoine, avaient rivalisé de générosité et nous leur offrons de nouveau nos plus sincères remerciements. Il a été reçu 400 lbs de bœuf, 70 dindes, beaucoup d'autres volailles, des épiceries et diverses provisions. Mais quand on sait que la consommation de viande est de 75 à 100 lbs par jour dans l'hôpital, on voit que les provisions données ne suffisent que pendant très peu de jours aux besoins de la maison.

Heureusement, Mesdames, la charité est toujours là, veillant, revêtant toutes les formes, et grâce à elle, l'Hôpital reste ouvert à tous les malheureux qui ont besoin de ses secours. Ainsi l'*Œuvre du pain*, que vous connaissez et encouragez toutes, œuvre modeste, mais absolument nécessaire à l'Hôpital, est admirable dans sa continuité. Lorsque, par suite de diverses circonstances, le nombre des souscripteurs diminue, comme il est arrivé au mois d'octobre dernier, un simple appel à la charité de votre humble secrétaire par la voie des journaux, et le vide est immédiatement comblé.

C'est le moment, Mesdames, d'offrir en votre nom, les remerciements de notre société à Messieurs les directeurs des différents journaux de la ville. Nous avons bien souvent recouru à leur complaisance, et, toujours enpressés, charitables et généreux, ils rendent de grands services à notre œuvre en la faisant connaître à leurs lecteurs.

Je vous disais il y a un instant que la charité revêtait toutes les formes pour venir au secours de notre Hôpital. En pourra-t-elle jamais choisir une qui puisse être plus attrayante que le pari de Mme Rottot, et la Réception qui en a été la conséquence.

Au mois d'octobre dernier, alors que toute la province était en pleine lutte électorale, il vous en souvient, Mesdames, on causait politique un peu partout, même à l'Hôpital, entre nous. Mais ici, c'était dans l'intérêt de la charité ; nous étions toute d'accord pour souhaiter que le parti qui aurait en main le pouvoir, cette bague magique, prit notre Hôpital sous sa puissante protection. C'est alors que madame Rottot fit le pari . . . . . que vous connaissez. Et il s'en est suivi que notre digne associée nous annonçait à l'assemblée du 9 février que sa réception au bénéfice de l'Hôpital était organisée et qu'elle aurait lieu le 15 du même mois dans les salons de l'Université Laval, gracieusement mis à sa disposition par M. l'abbé Marcoux, directeur de l'Université.

Permettez-moi, Mesdames, de vous citer ici les termes par lesquels le soir même de cette réception, votre secrétaire enregistrait dans le journal de notre Association, cette preuve du zèle éclairé de notre digne associée pour le bien de notre Hôpital :

"Jamais pari n'a été plus généreusement et plus gracieusement payé. Jamais réception n'a été mieux organisée et mieux patronisée. Jamais œuvre de charité n'a été plus encouragée et mieux appréciée. Saint Paul dans son admirable description de la charité, lui donne toutes les plus sublimes qualités, et moi indigne, j'ose vous dire, Mesdames, qu'en ce XIXe siècle, nous lui en avons ajouté une autre, nous l'avons faite *ingénieuse*. Et cet aspect de la charité nous a été parfaitement révélé par la bienfaitrice d'aujourd'hui, par la dévouée ex-présidente de notre société, par celle dont l'aide et les conseils nous sont indispensables, celle que notre digne Présidente consulte, et que j'ai si indignement remplacée comme secrétaire. J'ai nommé Mme Rottot. L'Hôpital Notre-Dame et ses Dames Patronesses lui offrent donc leurs remerciements les plus sincères et les plus chaleureux."

Sa réception a donc été socialement un succès des plus brillants. Notre trésorière nous en fera connaître le succès pécuniaire. Les chiffres ont aussi leur éloquence.

Au mois de mai, nouveaux besoins à l'Hôpital, nouvelle transformation de sa constante protectrice, la Charité. Le succès de la Fête champêtre donnée à l'île Ste-Hélène, dans l'été de 1885, était un précédent si encourageant que nous avons voulu le renouveler. Cette Fête a été donnée le 11 juin dernier et les résultats en ont été magnifiques. Le mérite en revient à vous, Mesdames, mais je sais que je me fais l'interprète de vos désirs en renouvelant, au nom de notre Association, nos remerciements à tous ceux qui par leurs contributions, leur travail, leur zèle et leur générosité, vous ont aidées et dirigées en cette occasion. La Fête champêtre nous a donné le bonheur d'offrir à notre hôpital un secours bien efficace et bien consolant, comme vous le verrez par le rapport de Mme la Trésorière, qui peut vous dire à un centime près, ce que rapportait en ville ce soir là, dans sa lourde sacoche, notre trésorier volontaire et dévoué, l'âme de toutes nos organisations, le Dr Lachapelle.

Vous constaterez avec bonheur, Mesdames, en parcourant la liste de nos associés, que le nombre en augmente chaque année. Que ce succès nous encourage à nous faire zélatrices. Notre œuvre est si belle qu'il suffit de la faire connaître pour la faire aimer, et plus l'Hôpital aura d'amis et de ressources, plus il fera de bien aux malheureux. Notre association a aussi payé à la mort un triste

tribut. Mme Olivier n'a pas été sa seule victime cette année. Mme L. A. Glensky l'a suivie au bout de quelques mois, et tout récemment était enlevée à l'affection de sa famille et de ses amies, Mme L. O. David, dont le nom se trouve parmi les quarante premières associées de l'œuvre des Dames Patronesses.

Je termine maintenant, Mesdames, ce trop long rapport; j'espère qu'à défaut des formes élégantes qui distinguent ses prédécesseurs, il vous aura prouvé que notre Association a fait tous ses efforts pour remplir ses obligations envers l'Hôpital, ainsi que pour venir en aide aux pauvres malades. Elle y a réussi, grâce aux cœurs généreux à qui nous offrons l'expression de notre sincère et profonde reconnaissance, espérant que l'avenir nous réserve de nouveaux encouragements et nous trouvera toujours prêts à répondre à l'appel de la charité.

L. D. PROVENCHER, *Secrétaire.*

Nous laissons aux femmes de Montréal, le soin de méditer le rapport annuel de M<sup>de</sup> Berthelot en 1887 :

" En vous soumettant, Mesdames, le rapport annuel de l'année 1886 à 87, je suis heureuse de constater que les ressources de l'Hôpital ne vont qu'en augmentant; grâce au zèle des Dames Patronesses de notre belle œuvre de charité, si bien secondée par la population montréalaise. Les dons faits à l'Hôpital, les souscriptions annuelles des Dames et des amis de l'œuvre nous ont permis jusqu'à présent de subvenir aux dépenses nécessaires.

Le 15 février 1887, Mme Rottot, secrétaire de l'œuvre, convoquait à un " At Home " au Château de Ramsay. L'élite de la société montréalaise, qui tout en jouissant d'une réunion des plus agréables, n'oublia pas l'humanité souffrante. Cette réunion, Mesdames, augmenta notre bourse de \$242.

Le 11 juin 1887, Madame la Présidente eut la bonne idée d'organiser un Pique-Nique à l'île Ste-Hélène, au profit de l'œuvre. Cette Fête champêtre dans un endroit si à la proximité du public, ne devait être qu'un complet succès, et en effet, Mesdames, nous réalisaimes la somme de \$960.

Maintenant, Mesdames, les souscriptions jusqu'à présent, forment le montant de \$264; de ce montant nous avons payé pour différents achats pour l'Hôpital Notre-Dame \$275.00. Argent en caisse \$80.90."

## L'HONORABLE L. P. BRODEUR



Il est né à Béloeil, comté de Rouville, le 23 août 1862 ; il n'a donc que quarante-quatre ans.

Après avoir fait ses études au collège de Saint-Hyacinthe, il vint étudier le droit à l'Université Laval. Admis au Barreau en 1884, il pratiqua sa profession en société avec M. Lareau et, plus tard, avec M. Raoul Dandurand.

Travailleur, sobre, il consacra ses loisirs, pendant plusieurs années, à écrire de nombreux articles politiques dans différents journaux libéraux de la province. Le jeune avocat présentait sans doute qu'un jour il serait appelé à jouer un rôle sur la scène politique de son pays.

En 1891, les électeurs du comté de Rouville l'invitaient siéger pour la première fois à la Chambre des Communes, où il se fit remarquer par son assiduité et la part active qu'il prenait sur les mesures soumises au parlement. Bref, il se révéla un véritable législateur et conquit de suite l'estime et la confiance de ses chefs.

Réélu en 1896, alors que son parti remportait une victoire éclatante par tout le pays, il devint vice-président de la Chambre des Communes et président des comités.

Après les élections générales de 1900, il fut nommé président de la Chambre et en 1904, il entra dans le cabinet Laurier avec le portefeuille du Revenu de l'Intérieur.

Dans l'exercice de ces différentes charges, l'Honorable M. Brodeur n'a fait qu'accroître son prestige auprès de ses collègues et de la députation en général. La mesure détruisant le monopole du tabac marquera particulièrement son passage au ministère du Revenu de l'Intérieur.

A la mort du regretté M. Préfontaine, arrivé si inopinément, l'opinion publique désigna aussitôt M. Brodeur ministre de la Marine et des Pêcheries. En effet, il fut nommé en janvier dernier à cet important ministère qu'il dirige avec le même talent et la même vigueur qu'il avait mis dans la direction du ministère du Revenu.

L'honorable L. P. Brodeur est un des canadiens-français marquants dans la politique actuelle. Il est encore loin, d'avoir donné toute la mesure de sa valeur. Dans la position qu'il occupe il peut accomplir de grandes choses pour la Province de Québec. Connaissant son esprit éclairé et son ardent patriotisme, soyons certains qu'il ne faillira pas à la tâche qui lui incombe.

Au mois de juin 1887, l'honorable M. Brodeur a épousé mademoiselle Emma Brillon, fille de M. le notaire Brillon de Béloeil. C'est une femme charmante qui a fait avec grâce les honneurs de sa maison lorsque son mari était président de la Chambre des Communes.

## MAITRE LÉANDRE JOSEPH ETHIER

Maitre Léandre Joseph Ethier, C. R., est né à St-Eustache, comté des Deux-Montagnes en 1855, fit ses études au Collège Ste-Marie de cette ville et son droit à l'Université McGill où il reçut le degré de B. C. L. et le premier prix de thèse en loi.

Il fit son droit sous Judah et Wurtele, avocats et surtout sous M. Rouer Roy C. R., alors avocat de la Cité, et fut admis membre du barreau en 1880.



C'est alors qu'il fut nommé un des avocats de la Cité et plus tard avocat en chef. En 1890 il était nommé Conseil de la Reine.

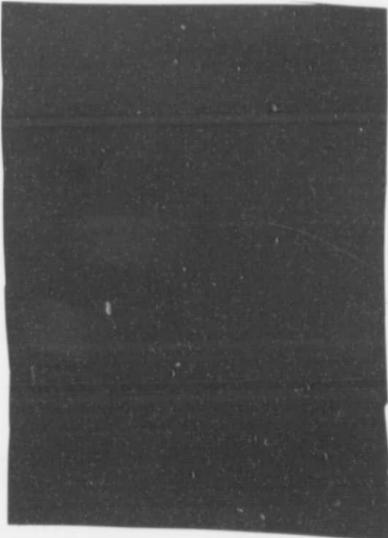
M. Ethier fut pendant douze ans officier du 65e bataillon et en 1885 il commandait la Compagnie 8 dans la campagne du Nord-Ouest.

Il y a déjà près de trente ans qu'il sert les intérêts de la Cité en qualité d'avocat de la Cité. Durant ce laps de temps il a plaidé plusieurs causes importantes devant le Conseil Privé en Angleterre. C'est lui qui a présidé à la rédaction de la Charte de la Cité en 1889 ainsi que celle de 1899.

En 1888 il épousait Melle Blanche Rosée Delorme, fille de M. Siméon Delorme, marchand de Montréal, trois enfants survivent à leur mère décédée.

C'est un travailleur assidu, un juriconsulte éminent, un savant, enfin, un homme qui possède une grande expérience dans les affaires.

## M. LUDGER GRAVEL



Celui qui fait le sujet de ces notes est l'un des citoyens les mieux connus dans le monde des affaires. C'est un *self made man* dans toute l'acception du mot.

Après avoir fait un bon cours commercial, il se lança dans le commerce de la ferronnerie. Il fit ses débuts dans l'importante maison Thomas Wilson & Cie, puis un peu plus tard passa à la maison P. P. Mailloux.

Pendant vingt ans, M. L. Gravel, par son travail, son activité et son esprit pratique dans les affaires, contribua à donner à la maison Mailloux l'importance et la popularité dont elle a toujours joui pendant cette longue période.

Vers 1900, M. Mailloux se sentant malade et confiant dans l'honnêteté et l'habileté de son employé

lui abandonna l'absolue direction de son commerce.

C'est alors que M. Gravel put dans toute la mesure de son talent montrer les aptitudes qu'il possédait pour le commerce. Il entreprit donc une tournée d'affaires non seulement dans tout le Canada, mais aussi aux Etats-Unis et en Europe. Ses efforts furent couronnés de succès. Les opérations commerciales de la maison, dont il fit quelque temps après, l'acquisition, prirent un développement considérable et ne cessent chaque année de s'accroître.

L'établissement de M. Gravel est situé aux Nos 26 et 28 de la Place Jacques-Cartier. Il tient un assortiment complet de ferronnerie et spécialement de tout ce qui entre dans la fabrication des voitures et des selles, ou qui est employé dans les forges.

Sachant, par expérience, comment on doit traiter ses collaborateurs, M. Gravel s'est assuré les services d'un personnel qui lui est dévoué et qui contribue dans une certaine mesure au succès de la maison.

On vend les meilleures marchandises provenant des principales manufactures américaines, entre autres les suivantes :

Standard Varnish Works, N. Y. ; Windsor Turned Goods Co., Ltd. Windsor, Ont. D. Conboy, Toronto. Neverslip Mfg., Co., New-Brunswick, N. J. Covers Saddlery Works, Farmer, N. Y. The Dowsley Spring, & Axle Co, (manufactures de ressorts et d'essieux). Chatham, Ont. Enterprise Wood Mfg., Co., Lawrenceville. Standard Paint & Varnish Works, Co., Ltd. Windsor, Ont. The Searls Mfg., Co., Newark N. J. The Frank Miller Co., N. Y., Prop. de l'huile Balmoral. The Bony Vise and Tool Works Inc. Philadelphie, Pa. H. Scherer & Co., Detroit. Mellink's Home Deposit Vaults, Toledo, Ohio, etc., etc.



Ardent libéral, il prit une part active à la campagne électorale de 1896 qui porta sir Wilfrid Laurier au pouvoir. Il fonda ensuite le club libéral de Saint-Gabriel qui devait un peu plus tard beaucoup contribuer à lui ouvrir les portes de la Chambre des Communes du Canada.

Au mois de janvier 1904, M. Mañore, le député du comté d'Hochelega, appelé sur le banc et une nouvelle élection eut lieu pour lui donner un successeur. La convention libérale offrit la candidature à M. Rivet et le jeune candidat fut élu par une bonne majorité.

Les élections générales eurent lieu l'automne suivant. M. Rivet fut choisi de nouveau comme le porte étendard du parti libéral. Son adversaire, le docteur Bernard, fit tout en son possible pour remporter la victoire. Efforts inutiles, le jeune député fut réélu par une majorité trois fois plus forte que celle qu'il avait obtenue quelques mois auparavant. Il avait gagné à être plus connu.

Au parlement comme au barreau, M. Rivet a fait sa marque. Les discours qu'il a prononcés ont été écoutés de tous ses collègues et fort appréciés par ses amis politiques. C'est un jeune homme d'avenir et qui fait honneur à ses compatriotes.

En 1898, M. Rivet a épousé Mlle Rose Cyphiot, de Sainte-Cunegonde. Il réside dans le quartier Saint-Gabriel où il est très populaire.

## M. PHILIPPE ROY

M. Philippe Roy est né à Saint-George d'Henneville, comté d'Iberville, en 1850.

Il est le fils de M. E. C. Roy et de Mde Esther Lamoureux.

Après avoir fait ses études classiques au collège de Marie-Ville, le jeune Philippe Roy pensa avec raison qu'un homme qui connaissait les lois de son pays était propre à toutes les carrières. Il étudia donc le droit et se fit recevoir avocat en 1871.



Il exerça sa profession à Montréal en société avec l'Honorable Amédée Forget, Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, puis avec M. F. G. Bouthiller, ex-député du comté de Rouville.

Actuellement M. Philippe Roy est associé à son frère, et leur étude est connue sous le nom de Roy et Roy, avocats.

En 1900, M. Philippe Roy fut élu député du comté de Saint-Jean, à la Chambre Provinciale. Il fut réélu en 1904, et il est extrêmement populaire dans son comté.

Il est aussi président de la Banque de Saint-Jean et de plusieurs compagnies de chemins de fer.

Dans la vie privée, M. Philippe Roy jouit de la considération générale. Son urbanité, son aménité, la vivacité de son intelligence et l'égalité de son humeur le font rechercher partout, et, par tous, considéré comme un parfait "gentleman."

## L'HON. L. O DAVID

---

L'Honorable Laurent Olivier David est né au Sault-au-Récollet le 24 mars 1840. Il fit ses études au collège de Sainte-Thérèse et fut admis au barreau en 1864. Tout en exerçant sa profession, M. David fonda ou collabora à plusieurs journaux qui prenaient une part active dans la discussion des grandes questions politiques qui agitaient le pays à cette époque.



En 1867, 1872 et 1878, il se présenta dans le comté d'Hochelega et fut battu. En 1886, il fut élu député à la Chambre d'Assemblée de Québec contre l'Hon. L. O. Taillon. A l'expiration du parlement il refusa d'être de nouveau candidat. En 1892, il acceptait la position distinguée de greffier de la cité de Montréal et six ans plus tard il était nommé sénateur.

La carrière de l'Honorable sénateur a été des plus laborieuses. Il laissera des écrits qui lui survivront : Les Patriotes de 1837-38 ; Les deux Papineau ; Mes contemporains ; l'Union des deux Canada, et plusieurs autres.

## M. OLIVIER CAMPEAU



Il ne saurait y avoir de plus grande satisfaction pour un homme qui, parti du bas de l'échelle, en parvient au sommet uniquement par son travail, son énergie, sa probité, bref, par ses mérites personnels.

Le distingué surintendant de la police de Montréal, M. O. Campeau est bien certainement l'un de ces hommes.

Né à Sainte Scholastique le 11 juin 1856, il vint en 1875 et entra dans le corps de police comme simple constable; il avait alors, à peine dix-huit ans.

La manière dont il remplissait ses devoirs le fit vite remarquer par ses supérieurs. Il faisait preuve de discipline, d'activité et de jugement, ce qui manque à tant d'hommes de police.

En 1886, il était nommé lieutenant et deux ans plus tard Agent de la Sureté. C'est à ce service qu'il devait particulièrement se distinguer. Son habileté, son courage, sa bravoure furent bien des fois mis à épreuve sans que jamais il ne démentit la confiance qu'on avait en lui ni ne donna le moindre signe de faiblesse.

Toujours à l'affût, ayant beaucoup de flair, M. Campeau, pendant son passage au service de la Sureté, découvrit des fraudes et fit des arrestations qui auraient fait certainement honneur aux plus fins limiers américains ou européens.

Un rapide coup d'œil dans les registres de la police nous montre de suite qu'il appréhenda plus d'un fugitif avec qui il eut souvent maille à partir et risqua sa vie. Malheureusement, l'espace nous manque ici pour énumérer tous ses actes de bravoure et redire les services que M. Campeau a rendus à la société.

Une pareille conduite ne pouvait rester sans récompense. On le nomma, en 1897, assistant du chef Carpenter, et cinq ans plus tard Sous-Surintendant du corps de police municipal.

Mais ce n'est qu'il y a deux ans qu'il reçut la pleine récompense de ses trente années de loyaux services. Il succédait à M. Legault qui venait de démissionner comme surintendant de la police.

Dans l'exercice de cette nouvelle et importante charge, M. Campeau mérite de plus en plus la confiance du public. Il est sévère, mais juste. Il veut protéger la santé, la vie, la propriété des citoyens et il prend tous les moyens pour atteindre ce louable but.

Depuis son élévation à ce poste responsable, il a accompli diverses réformes que lui a dictés sa longue expérience et qui augmente l'efficacité de notre police.

M. Campeau a épousé, en 1880, Mademoiselle Joséphine Caillé qui lui a donné onze enfants. Il fait partie de plusieurs associations fraternelles et est très populaire.

## M. JOSEPH BRUNET



Il n'est pas nécessaire d'être grand observateur pour constater que, dans notre pays, les hommes qui ont généralement le mieux réussi dans le commerce ou dans l'industrie sont ceux qui ont commencé sans un sou vaillant. On pourrait en citer de nombreux exemples. Il suffira pour le moment de mentionner le nom de M. Joseph Brunet, sculpteur sur marbre, que tout Montréal, ou à peu près, connaît et a pu apprécier le talent.

Né dans la paroisse de Saint-Louis de Gonzague, en 1857, il fit ses études au collège de Beauharnois. Se sentant des goûts pour la vie artistique, il entra dans les ateliers de M. O'Brien où il apprit la sculpture sur marbre.

Ses progrès furent rapides et son nom ne tarda pas à figures au premier rang.

Jeune encore, il fit ses débuts pour son propre compte à Ormstown, où il construisit de magnifiques monuments qui mirent son nom en vedette et lui apportèrent la clé du succès.

La renommée qui l'avait précédé lui assurait naturellement une large part de la plus riche clientèle de Montréal. De fait, c'est lui qui a construit les plus beaux monuments qui ornent le cimetière. Citons entre autres, ceux des familles Rodier, P. P. Martin, Michel Laurent, Michel Lefebvre, Charles Lacaille, Jacques Grenier, etc. C'est lui aussi qui a érigé le piédestal du magnifique monument de Maisonneuve dont la cité s'honore à bon droit.

Malgré tout le travail, toute l'attention que réclamait son industrie qui prenait chaque année un développement nouveau, M. Brunet trouvait le temps de s'occuper des affaires publiques.

Homme probe et possédant un grand fonds de jugement, ses concitoyens le choisirent comme maire de la localité, poste qu'il occupe encore actuellement.

Ajoutons qu'en société M. Brunet est le plus charmant compagnon. Sa figure sympathique, sa bonne humeur, sa franchise et son bon cœur le font estimer de tous.

Il a été président de l'association des entrepreneurs libéraux et c'est à regret qu'un jour ses confrères apprirent sa ferme résolution d'abandonner cette charge, ses nombreuses occupations ne lui permettant pas d'y donner toute l'attention qu'il aurait désiré.

## M. EDOUARD-OCTAVE CHAMPAGNE



Pour se créer dans ce siècle de concurrence excessive, une position élevée dans n'importe quelle carrière, il faut être doué d'une intelligence supérieure, avoir du tact et de l'énergie. Montréal compte beaucoup d'hommes qui possèdent ces hautes qualités. Parmi eux, on peut le dire avec orgueil, se trouve celui qui fait le sujet de cette notice biographique.

M. Champagne est un ingénieur pratique qui remplit avec honneur la charge si difficile et pleine de responsabilité d'Inspecteur des Chaudières de la cité de Montréal. C'est le premier Canadien-français qui ait obtenu un certificat d'ingénieur de première classe du bureau des inspecteurs de bateaux à vapeur du gouvernement fédéral ; il y a aujourd'hui trente-quatre ans.

C'est le fonctionnaire le plus consciencieux qu'on puisse rencontrer. Il n'épargne ni son temps ni sa peine pour rendre irréprochable sous tous rapports l'inspection des chaudières.

On n'érige pas une institution à Montréal et même dans toute la province sans recourir aux services de cet homme d'expérience. Si un accident se produit soit sur un chemin de fer, soit sur bateau à vapeur ou un établissement industriel quelconque, c'est encore à son expertise qu'on s'en rapporte.

Délégué par le conseil de ville de Chicago pour faire l'examen et assister aux essais de la fameuse pompe Worthington, nommée *Columbian* par les Américains, laquelle était en fonction au "World's Fair", et dont la capacité est de dix millions de gallons par vingt-quatre heures, il la jugea excellente et en fit l'acquisition au nom de la ville de Montréal. Depuis, cette pompe est en usage à l'aqueduc ; elle donne entière satisfaction et n'a jamais coûté un seul sou de réparation.

Toutes les pompes à haute pression du département des incendies sont également sous le contrôle de l'inspection de M. Champagne et jamais il n'est arrivé d'accident. C'est sur ses plans et devis que la maison Lafrance nous a construit la plus grosse et la plus puissante pompe connue sur le continent.

M. Champagne a maintenant 58 ans. C'est un excellent compagnon, qui jouit de l'estime et du respect de tous ceux qui le connaissent.

Il y a quelques années, il fut choisi, à une convention, comme président de l'Association des Inspecteurs des Chaudières des États-Unis et du Canada.

## M. ALCIDE CHAUSSÉ



Depuis quelques années, par suite des améliorations entreprises par la ville, Montréal s'est transformé au point de vue de l'architecture. Les exigences nouvelles des locataires tant pour le commerce que pour les habitations privées, les nouveaux règlements adoptés par le conseil municipal pour obtenir un genre de construction convenable, tout a contribué à mettre en évidence une nouvelle école.

Il faut aujourd'hui aux jeunes gens qui veulent se créer une carrière dans l'architecture savoir tirer parti de toutes les inventions afin de donner le confort tout en épargnant l'espace.

Parmi les jeunes architectes qui ont le plus brillé depuis le commencement de cette ère nouvelle, on peut sans crainte classer celui dont le nom figure en tête de ces lignes.

M. Alcide Chaussé est né à Saint-Sulpice, le 7 janvier 1868. Il est le fils de l'ex-échevin Chaussé qui, pendant plusieurs années, a joué un rôle important dans le conseil de ville et qui, dernièrement, pour cause de maladie a été forcé de prendre un repos bien mérité.

Sortie de l'Académie Sainte-Marie, le jeune Alcide entra chez M. Alphonse Raza pour étudier l'architecture. Il se fit vite remarquer de son patron par son assiduité au travail et ses aptitudes.

Après de fortes études, il alla à Chicago, la Ville Reine de l'Ouest des Etats-Unis, pour se perfectionner dans son art.

De retour au pays, il exerça sa profession avec succès. En 1900, le 21 mai, il fut nommé Inspecteur des bâtiments de la Cité de Montréal, position qu'il occupe actuellement à la satisfaction du public. Disons en passant, à sa louange, que lors de sa nomination le revenu annuel de ce service municipal n'était que de \$250 ; il s'élève à présent à plus de 810,000.

M. Chaussé est président de l'Association des Architectes de la Province de Québec, membre de la Chambre de Commerce, Chambre Syndical de la Construction, Bureau des Examineurs des Plombiers de la Cité de Montréal, American Statistical Association, American Society of Municipal Improvements, American Public Health Association, Comité Permanent des Congrès Internationaux des Architectes et de plusieurs autres associations ayant pour objet l'embellissement des villes, la protection de la vie et de la propriété des citoyens.

C'est un travailleur et la ville lui doit d'importants règlements municipaux.

Malgré toutes les occupations de sa charge, M. Chaussé trouve encore le temps de se tenir constamment en communication avec les diverses associations qu'il a joint dans l'intérêt de la cité et il collabore souvent à différentes publications populaires.

M. Chaussé a épousé, le 8 septembre 1884, mademoiselle Rose-de-Lima Renaud ; il est le père de deux enfants.

## M. GUILLAUME BOIVIN

Une des figures les plus connues et les plus sympathiques de la métropole ; un homme vénérable, intègre, honorable et distingué dans toute la force du mot. C'est bien M. Guillaume Boivin, le propriétaire du célèbre Eden Musée, au rez-de-chaussée du Monument National. M. Guillaume Boivin s'est distingué surtout pour son grand cœur plein de courage et de générosité. Dans les affaires commerciales il a la confiance de tous. Dans les grands mouvements nationaux il a contribué plus que sa part avec sa bourse et son influence. M. Boivin est né



à l'Ancienne Lorette, le 11 décembre 1834. En 1867 il ouvrait, à Montréal, un bureau de courtier d'échange, puis, comme manufacturier de chaussures, il fit sa marque. En 1892 il se retira des affaires. Ce qui est notable dans la vie de M. Boivin c'est qu'il est le septième garçon d'une nombreuse famille. En 1860 il épousa Melle Adeline Lefebvre qui lui donna sept enfants. En 1878 il convola avec Melle Albertine Leclerc qui elle aussi, lui présenta sept enfants. De ses quatorze enfants il n'y en a que sept vivants. On voit que le chiffre 7 a eu une assez heureuse influence sur ce digne citoyen que tout le monde aime et admire

## M. ZÉPHIRIN BENOIT



Parmi les fonctionnaires publics, il en est peu qui aient rendu autant de services aux contribuables de la métropole du Canada et qui soient aussi populaires que celui qui fait l'objet de cette courte biographie.

Depuis dix-huit ans que M. Benoit occupe la position de chef de la brigade du feu de Montréal, il n'a cessé de travailler à améliorer cette importante organisation pour la mettre sur un pied de rivalité avec les plus parfaites connues sur le continent américain.

Dès son arrivée à la direction du corps des pompiers, M. Benoit entreprit une campagne de réforme qu'il a poussé avec une vigueur incessante, en dépit des obstacles qu'on lui opposait.

Il organisa la patrouille de nuit qui a prévenu plus d'un incendie désastreux. Il inventa divers appareils pour combattre le feu, fit construire des dévidoirs à deux sections que Montréal seul à l'avantage de posséder. Enfin, à force de persévérance, il triompha de l'apathie de nos représentants, toujours disposés à répondre que la caisse municipale était vide, et réussit à obtenir les engins et tous les appareils les plus perfectionnés pour protéger la propriété contre l'incendie.

M. Benoit fait partie de l'organisation des chefs de pompiers de l'Amérique, et, en 1895, il eut l'honneur de présider la convention qui avait lieu à Atlanta, Ga. Il est aussi membre de plusieurs sociétés fraternelles telles que la C. M. B. A., la A. O. U. W., les Forestiers Indépendants et l'Association de Bienfaisance des Pompiers.

Disons encore que notre habile chef qui avait débuté dans la brigade de Montréal était appelé au bout de quatre ans à prendre la direction de la brigade de la ville de Saint-Henri, position qu'il occupa pendant treize ans d'une manière irréprochable. Les services qu'il rendit aux citoyens de Saint-Henri attirèrent sur lui l'attention des autorités municipales de Montréal et lui valurent sans doute en grande partie son élévation au poste qu'il remplit si bien actuellement.

M. Zéphirin Benoit est né à Saint-Chrysostôme, comté de Napierville, le 5 mars 1850. Il suivit l'école de sa paroisse jusqu'à l'âge de quatorze ans, puis passa aux Etats-Unis où il reçut une bonne éducation anglaise.

C'est un homme d'un commerce agréable, généreux, qui ne compte partout que des amis.

## M. FERDINAND POIRIER

---

Répugnant par tempérament, non moins que par philosophie acquise, à cet affichage qu'est devenue, à notre époque, la biographie à outrance, le sujet de cette notice biographique n'a consenti à laisser parler de lui que par considération pour le caractère tout spécial de notre publication.

M. Ferdinand Poirier est né à Sherbrooke. Il se trouve en ce moment dans la force de l'âge, avec un passé bien rempli, une situation présente très enviable et un avenir débordant de possibilités. Il est voué plus que jamais à son œuvre principale : le *Samedi*, ce magazine qui pénètre partout où il y a un noyau français, dans l'Amérique du Nord.

Il convient de rappeler qu'avant de fonder le *Samedi*, M. Poirier s'était comme entraîné au service d'autres publications, entre autres la *Bibliothèque à Cinq Cents* dont il était co-propriétaire et qu'un ukase postal frappa en pleine prospérité, et la *Presse* dont la circulation prit un essor réel pendant qu'il en était le fermier.

Dès alors M. Poirier désirait posséder un journal où il pût développer, en toute aise, certaines méthodes dans lesquelles il avait foi. Mais ce n'est pas tout de fonder un journal : le premier venu peut le faire. Il fallait trouver le genre, la nature du journal dont la publication répondrait à un besoin ou à un caprice sérieux du public. A cette époque, précisément, le magazine américain s'essayait sur un terrain élargi et recevait le plus chaleureux accueil. M. Poirier résista heureusement à la tentation de donner à son journal la forme, le ton et la périodicité strictement propres au magazine, estimant, avec raison, que ce n'était pas là ce qui conviendrait à nos gens. La vogue dont bénéficia le *Samedi* dès le début—il y a bientôt 17 ans—fut la preuve de l'excellence de son programme et de sa confection matérielle. Ce programme : *Instruire et Egayer*, n'a pas varié. Il a été amélioré, élargi, affiné, mais jamais abandonné. M. Poirier avait trouvé la note juste. Le public, qui est le juge en premier et dernier ressort, ne retira jamais son appui à une publication qui comblait réellement une lacune. Ce qui fait que le modeste hebdomadaire de 1889 est aujourd'hui un journal tirant en moyenne 21,000 exemplaires par semaine, se composant de 40 à 84 pages par numéro, possédant des ateliers outillés pour tous ses besoins et qui va bientôt être logé dans un vaste édifice à lui.

M. Poirier, tout en s'absorbant dans cette publication si digne à tous égards et qui rétribue si bien, ne laisse pas de s'intéresser aux questions comportant un réel intérêt public. Il n'est pas ceux qui crient sur les toits et remplissent les chemins de leurs grands gestes, mais il est homme de jugement sûr du bon conseil. Et l'on est toujours assuré de le trouver sympathique à tous les mouvements qui doivent aboutir à un progrès réel.

## M. F. G. BEARDSSELL



Il nous fait plaisir d'inscrire ce nom, car nous avons à rendre justice à un homme de mérite qui est en même temps un modeste. M. Beardsell, par son travail persévérant, secondé par des aptitudes naturelles très remarquables, s'est conquis une place enviable dans le monde des affaires.

Entré dans le commerce de pâtisserie, il y a à peine quinze ans, M. Beardsell dirige aujourd'hui un établissement des mieux outillés et des plus achalandés au No 600 de la rue Rivard, de Montréal.

Né au milieu de la population canadienne de Montréal-Est, notre entreprenant concitoyen n'a jamais songé à s'en éloigner. Il y a grandi et prospérer.

Son amitié pour les Canadiens-français se laisse apercevoir dans

tout ce que ceux-ci organisent. Il est de toutes leurs fêtes, de toutes leurs réjouissances. Il contribue à toutes leurs œuvres.

Son nombreux personnel se compose exclusivement de Canadiens qu'il traite non seulement comme de bons employés doivent être traités par un patron généreux, mais comme de véritables amis, comme des "gens de la maison" suivant le terme populaire. Aussi est-il respecté et considéré de tous.

Il n'est personne qui soit en rapport d'affaires avec lui qui ne vante pas son affabilité, sa courtoisie, sa parfaite honorabilité.

M. Beardsell doit son succès dans l'industrie à son travail sans doute, à son intelligence, mais aussi à sa franchise et à l'attention qu'il porte aux choses qui pourraient paraître à bien d'autres des détails tout à fait négligeables.

En 1890, M. Beardsell a épousé mademoiselle Moore, fille de M. Johnny Moore, contremaître depuis cinquante ans de l'importante maison Warden, King & Son, de cette ville.

De ce mariage sont nés quatre garçons et deux filles qui sont élevés dans la religion catholique quoique leur père appartienne à la foi protestante.

M. Beardsell est encore un jeune homme, à peine quarante-deux ans et l'avenir lui réserve encore de beaux succès.

Ajoutons, avant de terminer, qu'il est le fournisseur de la compagnie des tramways de Montréal pour tous les présents en gâteaux qu'elle offre à ses employés, à l'occasion de la fête de Noël.

## M. ROCH VALLIERES

---

Le propriétaire du populaire "Petit Roch," n'est pas un inconnu. Il a gagné depuis longtemps son excellente réputation d'homme d'affaires, et de politicien-zélé, infatigable et bien aimé du public. Mais la politique en général n'apporte pas de pain dans la huche. M. Vallières a compris cette vérité. Aussi, malgré son ardeur, dans les luttes de son parti, n'a-t-il jamais oublié de suivre de près les affaires de son commerce.



M. Vallières est né à Montréal, le 20 septembre 1859. Il fit un bon cours commercial à l'école des Frères de la Doctrine Chrétienne, et à 22 ans, il commença seul, sans autre appui que son courage, les luttes pour la vie. La bonne volonté au travail ne lui fit jamais défaut. Le courage augmentait avec les difficultés, et grâce à ses persistants efforts, à son esprit d'économie et à un grand sens des affaires, M. Vallières a fini par triompher. Aujourd'hui il est maître de la position, et sa fortune, gagnée à la pointe de l'épée, pour ainsi dire, est solidement assise, et au-dessus de tous les revers possible. En 1884 M. Roch Vallières épousa Mlle Oliva Lorrain, à Montréal. Quatre enfants sont nés de ce mariage, mais M. Roch Vallières eut la douleur de perdre, dès le berceau, ces petits anges du foyer. A la place des disparus, M. et Madame Roch Vallières ont élevé une jeune orpheline à laquelle ils ont fait donner une éducation parfaite.

M. Roch Vallières est excellent citoyen. Il jouit à juste titre de l'estime et de la bonne considération de tous ceux qui ont l'avantage de le connaître.

## M<sup>TRE</sup> ARTHUR BEAUCHESNE

M<sup>TRE</sup> Arthur Beauchesne, l'un des membres les plus en vue du jeune barreau de Montréal, est essentiellement le fils de ses œuvres. C'est un "self-made man" qui s'est acquis une position solide grâce à son énergie, à son talent et à son esprit de travail. Il fut journaliste pendant sept ans; polémiste violent et écrivain lucide, il a fait sa marque dans la presse canadienne, où il a subi un entraînement intellectuel qui devait lui être d'un grand avantage dans l'exercice de sa profession.

Il est né à Carleton, comté de Bonaventure, le 15 juin 1876, fils de P. C. Beauchesne, notaire, ancien député, et de Caroline Lefebvre de Bellefeuille. Il a fait ses études classiques à l'Université du Collège St-Joseph, Memramcook, N. B., d'où il est sorti en 1895, avec le titre de bachelier-ès-arts. Appartenant à une famille nombreuse, M. Beauchesne ne voulut pas, au sortir du collège, vivre aux dépens de son père. Il vint à Montréal où il ne connaissait personne et entreprit courageusement la lutte pour la vie. Sténographe, possédant très bien les deux langues anglaise et française, il obtint, après quelques mois difficiles, une position au bureau de l'hon. P. Ev. LeBlanc, alors orateur de l'Assemblée Législative, dont il devint plus tard le secrétaire particulier. En 1897, lors de la chute du cabinet Flynn, M. Beauchesne entra à la sous-rédaction de la *Minerve*. A la chute de celle-ci, il fut nommé secrétaire de Sir J. A. Chapleau, ancien lieutenant-gouverneur de la province.

A la mort de Chapleau, M. Beauchesne s'engagea à la rédaction de la *Gazette* où il resta deux ans, puis il prit part à la fondation du *Journal* dont il fut le secrétaire de la rédaction, le chef des reporters, l'assistant-rédacteur et enfin le rédacteur en chef. Entre temps, il collabora au *Pionnier* et eut deux polémiques qui firent une petite sensation dans notre monde littéraire: une avec le sénateur Pascal Poirier et l'autre avec M. Benjamin Sulte. Il fut correspondant parlementaire à Québec, en 1901, et à Ottawa en 1903. C'est aussi M. Beauchesne qui a soutenu au *Journal* la discussion avec M. Arthur Dansereau dans cette polémique terrible qui s'éleva entre la *Presse* et les M<sup>M</sup>. Forget. Travailleur infatigable, il se fit admettre à l'étude du droit, en 1897, et dans les rares moments que lui laissait le rude métier de journaliste, il étudiait le code et préparait son examen final. Reçu avocat en janvier 1904, il se mit immédiatement à l'exercice de sa profession et ne tarda pas à monter au premier rang. Un meurtre venait de se commettre rue Saint-Paul. Bernard, dit Parisien, avait tué à coups de couteau Pierre Parmentier. Il y avait un témoin oculaire. Les journaux donnaient des détails de nature à faire condamner l'accusé qui était sous les verrous et ne trouvait pas d'avocat. M. Beauchesne accepta la défense de ce malheureux. Il y travailla avec son énergie habituelle, passa par toutes les phases du procès, fit un plaidoyer qui lui attira des éloges de toute part, et obtint un verdict d'homicide involontaire. La sentence fut de dix ans de pénitencier, avec exemption de quatre mois par année durant bonne conduite.

Le succès du nouvel avocat était alors assuré. La clientèle commença à arriver et aujourd'hui M<sup>TRE</sup> Beauchesne a une étude très achalandée et possède la confiance du public. Méthodique, sérieux et actif, il suit de près ses affaires et n'oublie aucun détail lorsqu'il s'agit de gagner une cause.

En 1904, on lui a offert la candidature conservatrice dans la division St-Louis de Montréal, mais il l'a refusé en raison de ses affaires professionnelles qu'il ne veut pas négliger pour faire de la politique.

M. Beauchesne a fondé en octobre 1905 l'*Opinion*, journal du dimanche.

## M. HORACE L. BOISSEAU



Si on enregistre toujours avec plaisir dans les annales de la charité le nom d'un ancien associé, il est de rigueur et de haute convenance que nous fassions mention de ceux qui se sont distingués depuis la fondation de l'Hôpital Notre-Dame. Parmi ceux, qui ont guidé la phalange des œuvres de charité à Montréal, il y a un homme dont le nimbe de bonté, de générosité et de grandeur d'âme l'environne et brille constamment. M. Horace Boisseau, mérite en effet ces compliments. Lorsqu'il était dans le commerce de merceries sa libéralité était sans borne. Dans les mouvements religieux et patriotiques il était le "leader," l'organisateur, le promoteur. Un jour, dans une grande manifestation nationale, à Montréal, alors qu'il s'agissait de rénommer les hauts faits d'armes du Saint roi de France, le Croisé par excellence, la foule enthousiaste choi-

sit de préférence M. Horace L. Boisseau pour personnifier la parenté de ce grand cœur qui dans ses revers s'écriait noblement "Tout est perdu, fors l'honneur".

Le Roi de la Cavalcade ne sera jamais oublié de ses amis et du public montréalais pour la manière dont il accomplit la tâche qu'on lui confiait. Il reçut ses sujets "royalement", cela va sans dire, pour ceux qui le connaissent et se rappellent les splendeurs patriotiques de ce grand jour.

M. Boisseau, par son grand sens des affaires, son esprit d'entreprise, sa pureté d'intention, a su triompher. Sa devise semble être : "Pas de sophistication" et il la met en pratique dans le commerce de vins et liqueurs en gros, qu'il conduit avec succès et "rondement" au No 6 rue St-Jacques, Montréal. Dans l'intérêt de ses affaires il a fait plus de 38 voyages en Europe afin de se renseigner sur la qualité et la valeur des produits qu'il achète et vend à ses clients. Bien peu à Montréal peuvent dire la même chose. M. Boisseau appartient à presque toutes les sociétés de bienfaisance, aux clubs politiques et en fait de "sport" il est dans la Province ce qu'il y a de plus prononcé. Il possède dans le nord une ile où le gibier abonde et rarement son œil de chasseur a manqué son coup.

Pour ce qui est de lui, en société, c'est un vieux breton, *grogneux* parfois, mais bon comme du pain béni. Comme son oncle le grand Horace "*Miscuit utile dulci*."—Ses marques favorites sont la Carte d'Or, la Carte d'Argent, le Christie Scotch, la Fine Bourgogne, le Joulin, Dubois, etc.

## M. JOSEPH LAMARCHE

Un des plus distingués citoyens de notre "Grand Montréal", mérite une mention spéciale dans ce numéro souvenir, pour la raison qu'il est gouverneur à vie de l'Hôpital Notre-Dame et que le travail qu'il a accompli a toujours été en silence, chaque fois que cette noble institution a été en détresse, il s'est prêté sans ostentation aucune, pour lui aider à franchir le mauvais pas. Sa figure sera inscrite au bas-relief du monument que la postérité érigera, plus tard, aux bienfaiteurs.

Ce distingué citoyen est né en 1854. Il fit ses études au collège des Frères des Ecoles Chrétiennes, puis, avec une résolution ferme embrassa le métier de plombier. Aujourd'hui il tient, au No. 317 Est, Rue Notre-Dame, un des établissements les mieux achalandés de l'île de Montréal. Il a eu charge de gros contrats, entr'autres, ceux du Palais de Justice, Bureaux de Poste, l'Ecole de Réforme, le couvent Villa-Maria, la plus belle et la plus distinguée institution de ce genre que le pays ait jamais possédé.



Les entrepreneurs des "sky scrapers" sont ses amis et il ne se construit pas à Montréal de gros édifices sans qu'il ne soit consulté. C'est un fait reconnu.

M. Joseph Lamarche a été honoré en maintes circonstances. Il fut successivement élu président du congrès des ouvriers de la Province de Québec et pendant 7 ans élu ex-président. Fondateur de l'Ordre des Artisans Canadiens, il se dévoua dans les succursales. Fondateur de la société des Plombiers et des Maîtres Plombiers du Canada; il sacrifia beaucoup de son temps dans l'intérêt de ses sociétaires, à tel point qu'aux grandes réunions à Toronto, il fut élu président deux fois, consécutivement.

Il est directeur à vie de l'Association Saint-Jean-Baptiste. Il appartient à nombre de sociétés de bienfaisance, aux clubs politiques, de chasse et de pêche, et a toujours été un protecteur des Refuges de nuit et des matelots.

Dans la politique locale, il s'est distingué au Conseil de Ville, attendu qu'il a, pendant quatre ans représenté les intérêts des électeurs du quartier Est.

Dans la société, c'est un homme probe, sincère, dévoué, toujours prêt pour les grands mouvements du cœur et de l'esprit.

## ASSISTANCE

Il existe des créatures humaines qui ne peuvent produire autant qu'elles ont besoin de consommer. Ce sont les misérables, enfants en bas âge, infirmes, malades, blessés, vieillards décrépits, ou encore des travailleurs qui pourraient se suffire, s'ils étaient seuls, mais qui doivent partager leur morceau de pain avec des parents ou des enfants incapables de travail, hommes d'autant plus dignes de sympathie que leur souffrance personnelle naît de leur pitié filiale ou paternelle.

Même dans le cas où leur dénuement ne provient pas de leur fait, ils n'ont pas le droit d'exiger l'assistance de tels ou tels parmi leurs frères plus heureux. Ce qu'ils ne peuvent exiger des individus, ils ne peuvent pas davantage l'exiger de l'Etat. La fonction de l'Etat est toute protectrice : il procure l'ordre public, il le défend ; il a été établi à cette fin par la Providence, et reconnu par la nation dans cette mesure ; ni la Providence, ni la nation ne lui ont imposé l'obligation de s'emparer du bien du riche pour le transférer au pauvre, ce qui serait la négation de la propriété que l'Etat doit défendre et non pas ébranler.

Est-ce à dire que les misérables doivent être abandonnés ? Est-ce à dire que le stoïcisme antique a bien fait de proscrire la compassion pour l'indigent et l'aumône qui en est le fruit pratique ?

*L'assistance* (prise dans le sens actif) est universellement considérée comme une œuvre d'une beauté suprême. Le bienfaiteur des indigents est entouré des respects universels ; devant les sacrifices qu'il s'impose, toute haine tombe, et les adversaires les plus acharnés de ses idées applaudissent à la noblesse de ses sentiments. Souvent même, de nos jours, l'adversaire va jusqu'à une sorte d'idolâtrie, et volontiers l'on imagine qu'une existence est complète quand, le Père céleste étant d'ailleurs oublié et méprisé, un homme passe en faisant du bien à ses frères.

La compassion d'autrui, c'est la ressource ménagée au misérable par la Providence.

Sera-t-elle toujours suffisante ?—Non ; elle ne sera pas toujours suffisante, et il importe, vu le penchant de l'homme à l'oisiveté et aux dépens déraisonnables, qu'il en soit ainsi. Il faut, hélas ! bien souvent, que certaines populations, pour s'appliquer sérieusement au travail, aient peur de la misère ; il faut qu'elles envisagent avec effroi la honte, le délaissement, les souffrances qui ordinairement l'accompagnent. Si toute misère recevait immédiatement, régulièrement, suffisamment le secours désirable, la société verrait croître avec une rapidité effrayante le nombre des oisifs, des débauchés, des imprévoyants. N'a-t-on pas déjà plus d'une fois surpris sur les lèvres d'ouvriers fainéants cette déplorable parole : *« Quand on est jeune, on s'amuse ; quand on est vieux, on a l'hos-*

*pice !* Supposez l'art du médecin en état de guérir instantanément les maux terribles et obstinés qu'engendre le libertinage, aussitôt le vice perd un des freins les plus capables de modérer ses excès. La misère a sa place assignée dans l'œuvre de l'éducation morale de l'humanité. Son bras s'étend d'autant plus loin et frappe des coups d'autant plus accablants que le vice est plus général et plus triomphant ; le progrès de la vertu diminuent sa puissance, et dans une société parfaitement vertueuse, elle serait entièrement domptée.

Mais, encore une fois, tous ne sont pas misérables par leur faute, et même à l'égard de ces derniers, la justice rigoureuse peut être tempérée par une miséricordieuse pitié. Celui qui frappe est père : il ne frappe qu'à regret, il voit sans déplaisir la charité amortir les coups de son bras. Même à l'égard de ceux qui ont mérité leur indigence, la compassion fraternelle, pourvu qu'elle n'encourage pas la persistance dans le désordre, est louable. Cet homme à faim ; il peut être coupable, je n'en sais rien, je ne tiendrais à le savoir que dans le cas où, ne pouvant donner que peu, je devrais commencer par secourir la vertu malheureuse : je sais que cet infortuné souffre ; pour moi c'est assez ; je lui donnerai du pain. La justice rigoureuse ne m'en impose pas l'obligation, mais il ne s'agit plus maintenant de justice, il s'agit de charité. Si je m'étais, même par ma faute, réduit à cet état, ne serais-je pas heureux qu'une compassion indulgente m'épargnât les funestes conseils du désespoir ? *Faites à autrui ce que vous voudriez qu'on vous fit à vous-même.*

L'assistance est donc, dans tous les cas, *une belle action*. Toutefois, si elle n'était rien de plus, le sort des indigents serait affreux. La beauté d'une œuvre purement facultative touche un petit nombre d'âmes généreuses ; plusieurs de ces âmes d'élite ne possèdent pas des ressources matérielles au niveau de leur dévouement ; et cependant c'est par milliers et par millions que se comptent les indigents dans une grande société. Heureusement, l'assistance est plus qu'une belle action.

L'ASSISTANCE EST UN DEVOIR, devoir d'une gravité telle, que l'avoir négligé suffit pour ravir éternellement à l'homme, dans la vie future, la félicité à laquelle il aspire.

Que disent, touchant ce devoir, les économistes, matérialistes, les économistes philanthropes et les économistes chrétiens ?

Les premiers, plus occupés de la richesse, objet de leur science sans entrailles, que de l'homme, voient l'indigent d'un œil de courroux ; il fait obstacle au développement de la richesse ; il consomme plus qu'il ne produit, il est dans la machine sociale un élément nuisible. Sous le nom de paupérisme, la misère doit être bien plutôt combattue comme un fléau que fraternellement assistée. Malheur à l'infortuné qui, incapable de travail, tend vers de pareils économistes ses mains affaiblies ! On le laissera mourir de faim, comme on le voit sans étonnement tous les jours à Londres, en pleine capitale de la très-opulente Angleterre, ou l'on prendra des expédients pleins de dureté, non pour consoler et soulager des frères souffrants, mais pour empêcher que les cadavres des indigents ne viennent à encombrer les rues et les chemins. Pratique du paganisme, pratique de la société chinoise, pratique des tribus sauvages descendues à la dernière dégradation, pratique d'autant plus abominable, au sein de la civilisation

moderne, qu'elle se drape fastueusement dans une prétendue *science de la richesse* !

Indignés de cette barbarie, assez intelligents pour préférer l'homme vivant à la richesse inanimée, remplis d'un sentiment de fraternité sincère, les économistes philanthropes aiment les indigents, et le prouvent non seulement par leurs écrits mais aussi par leurs actes, leurs dons, leurs sacrifices. Je ne suis point de ceux qui appellent la philanthropie une caricature de la charité. Pourquoi outrager ainsi une vertu réelle, utile à ceux qui souffrent, salutaire par les exemples qu'elle offre, et singulièrement propre à conduire ceux qui la pratiquent jusqu'à cet amour religieux, surnaturel du prochain qui s'appelle la charité ? Parmi les hommes bienfaisants sans être chrétiens, y a-t-il des pharisiens, cherchant dans leurs œuvres plutôt une vaine satisfaction d'amour-propre que le soulagement des malheureux ? Même parmi les chrétiens, l'hypocrisie vient parfois souiller de son venin les œuvres les plus saintes. De ce que ces œuvres, faites en dehors de l'atmosphère surnaturelle, ne peuvent mériter une *récompense surnaturelle*, il ne résulte pas qu'elles soient indignes de toute louange et de toute rémunération.—Mais l'économie spiritualiste de l'école philanthropique est-elle en état de procurer seule aux classes souffrantes l'assistance nécessaire ? C'est au moins fort douteux.

L'assistance est une lourde et souvent très-fastidieuse besogne. De loin, l'assistance peut être dépeinte comme une douce et délicate jouissance du cœur : les poètes excitent, avec le nom magique de bienfaisance, de pures et délicieuses émotions ; des exhortations pathétiques, des orateurs font couler des larmes qu'on est heureux et même assez fier de répandre ; de près, tout change. La plupart des misérables offrent à la nature quelque chose qui la froisse : la malpropreté de leur demeure et de leurs vêtements, leurs plaies, souvent, hélas ! leur grossièreté, leurs défauts, leurs méchantes habitudes, leur peu de reconnaissance, tout cela repousse. Puis, où sont les riches en état de faire *sérieusement* l'aumône sans s'imposer des privations ? Il en coûte à l'homme d'épargner, même en vue de son avenir personnel ou du bien-être de sa famille ; que sera-ce quand il s'agira de se dépouiller pour des inconnus qui sont nos semblables sans doute, mais rien de plus ?

La conscience parle !—Oui, mais elle parle des obligations envers les misérables comme elle parle des obligations envers Dieu, d'une manière très-générale et qui, dans la pratique, laisse une large entrée aux sophismes de l'égoïsme. L'action de la conscience, isolée de l'action du Christianisme, est si évidemment débile que partout où le Christianisme a disparu, la conscience parle de plus en plus bas et finit par garder un complet silence. Nos honnêtes gens de France ne croient le Christianisme inutile que parce qu'ils en aspirent par tous les pores les vivifiantes influences. Qu'ils se transportent en ce pays infidèle, et regardent !

Il faut assister les misérables !—Dans quelle mesure ? Comment ? Abandonner à leur intention, sans aller jusqu'à eux, quelques parcelles d'or, est-ce assez ? Si l'on se décide à les aborder, que faut-il leur dire ? Quelles consolations, quelles espérances, quelles conseils leur faut-il apporter ? Est-ce au nom du doute ou de spéculations philosophiques, personnelles plus ou moins vraisemblables,

plus ou moins claires, qu'on relèvera leurs âmes affaissées et ulcérées, chose nécessaire pour les ramener en même temps au travail, à la vertu et à une situation meilleure ? L'assistance qui ne moralise pas est boiteuse, même au point de vue le plus matériel : et comment moraliser efficacement les indigents ? Par l'aumône.

Considérée comme simple devoir social, l'assistance peut être éludée de cent manières. Je travaille, peut se dire l'homme ; le fruit de mon travail est à moi ; si mon semblable souffre par sa faute, qu'il porte la peine de ses vices ; s'il souffre sans sa faute, la Providence toute-puissante qui l'a mit sur la terre peut, sans fatigue, et sans sacrifice, lui procurer ce qui lui manque. Je n'ai pas fait la situation de ce pauvre ; je ne suis pas chargé de la défaire. Quelle est cette voie dans laquelle je m'engagerais ? Apès un premier indigent, un second, après celui-ci un troisième, un millième ! Cette homme est membre de la société à laquelle j'appartiens, me dit-on. Dans ce cas, que la société l'assiste, je payerai ma part de la taxe ; Il me semble que c'est assez. Et l'on arrive à l'assistance légale, déplorable expédient.

Que le lecteur contemporain, retournant par la pensée dix-huit siècles en arrière, se représente les pêcheurs galiléens apportant aux grandes cités du monde grec et romain une doctrine si opposée à tout ce qu'on avait pensé jusque-là, disant aux fiers patriciens : Ces esclaves auxquels vous dédaignez d'adresser la parole, ces enfants qu'on expose au coin des rues, ces vieillards, qui achèvent leur agonie dans quelque réduit enfumé, voilà les dieux qu'il vous faut servir.

Régénérée, ramenée au sentiment de sa dignité, de ses devoirs et de son avenir immortel, la classe laborieuse devait échapper à l'esclavage ; une moralité plus complète en bas et en haut, un dévouement nouveau, ardent, infatigable, inépuisable devait tarir le fleuve de la misère. C'est en effet ce qui advint dans toutes les chrétientés ferventes ; à partir de la prédication de l'Évangile toute population solidement chrétienne assiste ses misérables. Sauf les cas exceptionnels de calamités publiques, en pays chrétiens, mais vraiment chrétiens, on donne du pain à ceux qui ont faim, on donne à boire à ceux qui ont soif, on habille ceux qui sont nus, on visite les malades et les prisonniers, on sert Jésus-Christ en la personne des pauvres, ses représentants ; les misérables ont disparu.

Nous pouvons le dire avec cette fierté patriotique que la religion ne proscrit pas ; notre Canada, comblé des dons de Dieu, n'a pas laissé périr la semence divine. Elle remplit noblement le grand devoir de l'assistance.

Beaucoup de moralistes l'ont remarqué ; le mal fait ici-bas plus de bruit que le bien ; l'égoïsme s'étale, la bienfaisance se cache. Les abus excitent d'universelles clameurs ; l'accomplissement du devoir passe inaperçu, nul ne parle de l'assistance donnée, tant qu'elle ne s'élève pas jusqu'à un héroïsme dont les occasions sont rares. Mais jugeons des dispositions habituelles, latentes, par ce qui se passe quand un étranger, un inconnu se trouve en péril de mort. Faut-il chercher longtemps un homme qui se dévoue, qui se précipite dans le fleuve, qui s'élançait à travers la fumée et la flamme ? Le premier passant se conduit en héros !

Le Romain et le Grec se dévouaient pour la patrie, leur idole ; l'homme moderne, élève de l'Église, même quand il ne veut plus la reconnaître, se dévoue pour le dernier d'entre les pauvres. L'élan qui pousse l'homme moderne à don-

ner sa vie pour n'importe lequel d'entre ses frères est un élan chrétiens.

Mais qu'on y songe ! Séparé de la racine qui l'avait nourri, le rameau se dessèche peu à peu. Le fils libre-penseur d'un père chrétiennement charitable pourra porter très-loin sa bienfaisance. Le petit-fils sera moins généreux. Il aura contracté de bonne heure des habitudes égoïstes et coûteuses ; il n'aura pas été accoutumé au spectacle des souffrances de ses semblables : il donnera aux misérables de loin et peu. Comment en serait-il autrement ? L'homme oscille entre la sainteté et l'égoïsme, comme entre deux pôles opposés. La sainteté donne au delà de ses forces et accomplit en faveur du pauvre des prodiges de dévouement ; l'égoïsme réclame d'autrui au-delà de ce qui lui est dû, et, se préfé rant de beaucoup à tous, donne le moins possible.

L'assistance peut être envisagée au point de vue des individus assistés, et au point de vue des bienfaiteurs qui fournissent l'assistance.

Quant aux premiers, le but à atteindre, sauf impossibilité, c'est de les amener à n'avoir plus besoin d'être assistés. La meilleure aumône est celle qui, en subvenant à d'impérieuses nécessités, procure ou du travail ou les instruments du travail, ou la correction des vices qui s'opposaient au travail, ou, quand il s'agit des enfants, l'éducation, l'apprentissage qui aboutissent au travail. La meilleure aumône est celle qui, sans pousser le pauvre à l'hypocrisie, l'encourage au bien, en récompensant ses efforts, son courage, son dévouement à sa famille, son application à donner le bon exemple, son zèle pour la propreté de sa chétive demeure, son honnêteté, ses vertus. La meilleure aumône est celle qui évite de froisser ou d'altérer des sentiments qui méritent respect et faveur, celle qui n'humilie pas le pauvre et ne l'irrite pas contre la main d'où lui vient le secours, celle qui le sépare le moins possible de sa famille, de son pays natal, des objets de son affection. La meilleure aumône, c'est encore celle qui, prudente sans exagération, ne prodigue pas à des fainéants qui sanglottent très-haut le secours nécessaire à d'honnêtes pauvres qui gémissent tout bas. La meilleure aumône, enfin, et surtout, est celle qui améliore à la fois le bienfaiteur et l'obligé : parce que celui-là donne avec délicatesse, et que celui-ci reçoit avec gratitude.

Or, cette aumône, quelle est-elle ? L'aumône personnelle, l'assistance fournie au misérable. Vérité d'une importance capitale ! Notre époque manifeste une tendance marquée à la centralisation officielle de la bienfaisance, à l'assistance légale ; il est du devoir de l'économiste d'en signaler les dangers.

Réprouvons-nous toute assistance donnée aux malheureux par l'Etat ? Non. Il se rencontre des circonstances où un gouvernement, en présence d'une catastrophe soudaine exigeant des secours immédiats et considérables, ne fait qu'interpréter le sentiment public en subvenant d'urgence à des nécessités pressantes. Que deviendraient les habitants d'une localité incendiée, les riverains d'un fleuve débordé, les populations subitement privées de travail par une brusque crise industrielle, s'il fallait attendre le résultat de collectes lentement opérées ? Mais, en dehors de ces cas exceptionnels, l'Etat ne peut prendre à sa charge les misérables. Il n'en a pas les moyens.

Son unique ressource, c'est l'impôt, et l'impôt n'est légitime que dans la proportion des nécessités publiques. Le fonds de la charité, c'est le *superflu*,

l'excédant qui reste au propriétaire, après que, sur son revenu, sur le fruit de son travail, il a raisonnablement prélevé le *nécessaire* à ses besoins présents et futurs. L'Etat est une personne morale investie du droit de prendre à chacun ce qui est nécessaire au bien commun, obligée à ne rien prendre au delà. Des fonctionnaires publics peuvent, sur leur traitement, faire la part des misérables; l'Etat, n'ayant régulièrement rien à donner, ne peut pas donner.

L'assistance par l'Etat contient le socialisme. Prendre aux uns pour donner aux autres, c'est la négation de la propriété individuelle. On peut exproprier, moyennant indemnité, un individu pour cause d'utilité publique; mais non prendre dans la bourse d'un citoyen cinq centimes pour les mettre dans la main d'un autre citoyen qui en a besoin. La pente est d'ailleurs si glissante! Il sera toujours agréable à un gouvernement, à un fonctionnaire, à un conseil municipal de faire montre de bienfaisance avec de l'argent qu'on s'est fait remettre de par la loi. Le fonctionnaire a l'honneur sans la charge, le contribuable la charge sans l'honneur.

Impuissante à donner, l'autorité n'est pas réduite à voir d'un coup d'œil sec la détresse des misérables. Il reste un vaste champ à son zèle; honorer, protéger, favoriser, encourager, soutenir, défendre la bienfaisance individuelle. Supprimer des entraves inutiles, est une mesure purement négative, et cette seule suppression aurait déjà des conséquences immenses. En combien d'Etat les formalités bureaucratiques, imposées à la bienfaisance individuelle, n'en découragent-ils pas les élans généraux! Une politique mesquine trouvera compromettante la suppression des ses entraves; elle verra *les partis* complotant sous le masque de l'Assistance. Terreurs vaines! Les conspirateurs s'occupent bien médiocrement de bienfaisance, et les polices européennes sont organisées assez savamment pour que la bienfaisance privée, même collective, ne puisse mettre en péril la sécurité des Etats.

Au reste, le sentiment du juste est aujourd'hui si développé, qu'en somme la meilleure et la plus solide des politiques est encore celle des anciens preux: "*Fais ce que dois, advienne que pourra!*"

Qu'un gouvernement se contente d'impôts modérés, qu'il emploie sagement les sommes dont il dispose, qu'il fasse régner la sécurité et l'ordre, qu'enfin il préside avec intelligence aux travaux d'utilité générale, et quoi qu'il laisse à ceux qui paient l'assistance la légitime satisfaction d'assister à leur gré, il n'en demeurera pas moins fort, respecté et populaire. Le système opposé le mène à une impasse effrayante.

En effet, vis-à-vis de l'individu assez riche pour le secourir, le pauvre arrive à comprendre qu'il n'a pas un droit à faire valoir, mais une simple requête à adresser. Vis-à-vis de l'Etat, assez imprudent pour se constituer distributeur de secours, le nécessiteux croit invinciblement à un droit. Vous avez, dit-il à son gouvernement, obligé les riches à apporter dans vos caisses une somme de tant à mon intention. Pour fixer la quotité de cet impôt, vous vous fondiez sur mes besoins. Je vous déclare que vous avez agi avec une lésine qui m'irrite, avec une partialité qui me révolte. L'année prochaine, exigez deux fois plus, trois fois plus. Vous n'avez qu'à commander; c'est bien facile! Si vous ne le faites pas, vous êtes, ô Etat, l'ami des riches et l'ennemi des pauvres.

N'est-ce pas là l'écueil inévitable de toute charité administrative? On don-

en beaucoup à notre époque ; on donne avec l'intelligence ; nos bureaux de bienfaisance son admirablement régis, nos hôpitaux et nos hospices sont confortables, et après tant de sacrifices et d'efforts, les indigents assistés se plaignent beaucoup et murmurent très amèrement. Pourquoi ? Parce qu'ils se persuadent que l'assistance officielle peut puiser dans des coffres sans fond. Pourquoi ? parce que, même dans le cas où le secours provient de dons individuels, le bienfaiteur inconnu est trop caché derrière l'administrateur, répartissant des sommes qui ne sont pas siennes. Quelles clameurs surtout quand, parfois, les indigents viennent à s'apercevoir que les fonds destinés à l'assistance sont prodigués sans ordre et sans économie, ou gaspillés par un personnel trop nombreux et trop rétribué !

Le choix d'hommes d'une honorabilité parfaite pour administrateurs gratuits, la présence de religieuses dévoués qui, moyennant une indemnité bien inférieure aux services même matériels qu'elles rendent, se font les humbles et laborieuses auxiliaires des administrateurs, atténuent ce fâcheux effet, mais ne le suppriment pas.

Où est le remède ? Ce remède, qui ne peut être appliqué que dans une sage et progressive mesure, c'est le développement de la bienfaisance exercée au nom du pouvoir. Nous vivons à une époque singulière. Les adversaires les plus décidés y ont souvent des aspirations commune. Si une nation n'était qu'un groupe de personnes associées pour cheminer aussi agréablement que possible durant les courtes années de cette vie mortelle, les chefs de la caravane pourraient peut-être être chargés de veiller à tout. Il n'en va pas ainsi.

Le riche a besoin de *voir* le pauvre : la pitié qui s'exerce à distance est superficielle ; les grands enseignements que donne la misère sont peu efficaces pour qui ne les aperçoit qu'en peinture. Le pauvre a besoin de *voir* le riche, pour croire à sa compassion, pour cesser de le haïr, pour recevoir les conseils de sa science et les encouragements de son expérience. Qu'on nomme un héros de la bienfaisance qui n'ait été en contact personnel avec l'indigent ! Je n'appelle pas héros de la bienfaisance l'homme qui, en mourant, fait, aux dépens de ses héritiers, un legs fastueux ; il donne moins que la veuve de l'Évangile sacrifiant son obole. Je parle des vrais héros, des hommes d'abnégation, des serviteurs des pauvres. On ne sert pas, on n'aime pas ceux qu'on ne connaît pas.

Les rois et les reines descendent dans les chaumières, lavent les plaies des lépreux et les baisent à genoux. La touchante cérémonie du Jeudi-Saint n'est que le symbole de ce que s'opère durant toute l'année chrétienne. Dans les familles patriarcales, l'aïeule se fait accompagner par le petit enfant sous le toit du pauvre ; elle l'accoutume à dompter les répugnances instinctives de la nature et à sourire à l'être décharné qui est *l'ami du bon Dieu*.

Il faut une assistance prudente qui se renseigne directement et, par conséquent, exactement sur les vrais besoins ; assistance organisée sans être enchaînée par une réglementation minutieuse et inexorable ; assistance cordiale, consolatrice en même temps que secourable ; assistance respectueuse pour le misérable en qui elle vénère la plus vive image du Roi des rois, et qu'elle instruit de la sorte à respecter lui-même son incomparable grandeur de chrétien. Plus les associations bienfaisantes, plus les individus isolés se rapprochent de ce type, plus leur charité est utile aux pauvres et à eux-mêmes. Plus le riche s'ache-

chemine vers la demeure de l'indigent, accompagné des hautes pensées de la foi chrétienne, plus il donne et mieux il donne.

On objectera peut-être que l'assistance, émanant directement du sentiment religieux et dirigée par lui, fera une fâcheuse acception de personnes, réservant tout pour les coréligionnaires et abandonnant les autres comme des parias. Cette objection, souvent mise en avant, réclame une explication nette.

*En principe*, il est naturel, il est juste, qu'à besoins égaux, le bienfaiteur, impuissant à secourir tous les misérables, assiste de préférence ceux qui lui sont unis par des liens plus particuliers. La religion fait de tous ceux qui la pratiquent une famille ; les membres de cette famille se doivent une affection plus tendre. En outre, la fidélité du pauvre à sa religion lui a demandé des efforts, des sacrifices dont il est louable de le récompenser. Cette fidélité concourt à la gloire, à la stabilité, au règne de la religion qui lui est commune avec son bienfaiteur ; il rend par là à ce bienfaiteur lui-même un service dont il doit être tenu compte. Reconnaître, en matière d'assistance, des titres particuliers aux membres de la famille domestique, aux membres de la famille nationale, et les dénier aux membres de la famille religieuse, c'est nier la famille religieuse.

*En fait*, les inconvénients qu'on allègue ne se rencontrent guère. C'est surtout de la part des catholiques qu'on redoute ce qu'on appelle de la partialité en faveur de leurs coréligionnaires. Mais les quelques juifs et protestants que possède le Canada sont généralement riches et peuvent beaucoup plus facilement secourir leurs indigents que nous les nôtres. Ils se croient obligés à le faire, et ils le font. Quant aux libres-penseurs, ce sont, en général, des catholiques dont la foi est engourdie. Admettons que les sectateurs de la religion naturelle forment une catégorie distincte de citoyens. Ajoutons une classe pour les tristes partisans de la morale indépendante. Personne ne trouvera mauvais que ces hommes, en présence de besoins égaux, préfèrent ceux qui vivent avec eux dans une communauté plus grande de pensées, d'aspirations, de conduite. Ils feront pour leurs indigents ce que catholiques, protestants et juifs font pour les leurs.

La charité catholique, qui admet de légitimes préférences, ne connaît pas d'exclusions. Si l'indigent n'est pas toujours un membre vivant de Jésus-Christ, il est encore une créature de Dieu, une image de Dieu, un être appelé à devenir ou à redevenir l'enfant adoptif du Père céleste, d'autant plus digne de pitié que son cœur ignore la source des consolations chrétiennes, d'autant plus digne d'intérêt que peut-être, comme autrefois Pacôme, ce soldat étranger, recueilli et soigné en frère dans un hameau catholique, il fera des réflexions qui l'amèneront à la foi, et, par la foi, à l'éternel bonheur.

Que le bruit d'un sinistre se répande, que de nombreuses familles soient tout à coup sans pain ; les catholiques donnent, comme les autres, parfois plus que les autres, et ne s'informent pas que les infortunés qui leur devront la vie, vont ou ne vont pas à confesse. Qu'on pénètre dans les hôpitaux français et étrangers, on y verra nos religieuses catholiques prodiguant leurs soins à tous, au Musulman fataliste et sensuel, au Chinois matérialiste et hébété, à l'impie dont la bouche vomit le blasphème contre leurs croyances les plus révérées, comme aux malades qui récitent le chapelet et portent le scapulaire.

Calcul, dira-t-on ; ces catholiques, ces religieuses espèrent que leur culte

profitera de ce dévouement. Eh bien, oui, calcul ! Mais calcul de grands cœurs ! calcul du héros qui, courant à la brèche où l'attendent les blessures et le trépas, s'encourage lui-même par la pensée du triomphe de son drapeau ! calcul du père qui, menant une vie irréprochable, s'excite à bien faire, par la pensée que son exemple excitera ses enfants à ne jamais quitter le sentier de l'honneur ! calcul béni, qui, par une merveilleuse alliance, fait tourner au profit de toutes les misères humaines la puissance du désir que les serviteurs de Dieu éprouvent d'étendre le règne de Dieu.

N'abusera-t-on point de la charité au profit du prosélytisme ?—Si cette étude n'avait avant tout un but de conciliation et de paix, je pourrais dire, pièces en main, où se trouvent ceux qui, parfois, trafiquent de la conscience des indigents.

De nos jours, hélas ! ce n'est pas dans le sens de l'accomplissement de ses devoirs religieux que la classe pauvre subit une pression, mais dans un sens tout opposé. L'indigent, comme le riche, doit remporter sur le respect humain une victoire chèrement achetée, supporter les dérisions, les outrages, et parfois recevoir son humiliation dans le secret, comme les chrétiens primitifs, pour n'avoir pas à subir de la part de ses compagnons ou de ses chefs, une situation intolérable.



## M. FRANCIS BRUNET

Qui tient un établissement de plomberie au No 70, rue Notre-Dame Est, vis-à-vis du Palais de Justice, a le mérite d'être un de ceux de nos citoyens qui s'intéressent vivement aux œuvres de charité et de bienfaisance. Il y a des cœurs qui ont été spécialement doués par la nature pour sympathiser avec ceux qui souffrent. Aussi, sont-ils, tôt ou tard, récompensés. M. Brunet a hérité des qualités de son père, feu Francis Brunet, décédé il y a trois ans.

Le père était bon, sympathique et toujours disposé à tendre une main secourable à ses amis ainsi qu'à tous ceux qui étaient dans le besoin pressant.

M. Francis Brunet, fils, est né à Montréal, le 21 avril 1871, a fait un excellent cours commercial et actuellement il conduit avec beaucoup de tact et de talent l'établissement que son père a fondé il a 47 ans. C'est un travailleur consciencieux, probe, honnête et surtout capable dans son métier.

# LA BANQUE NATIONALE

Incorporée en 1850

### Bureau-Central - - QUEBEC

Capital autorisé, - - - \$2,000,000.00  
 Capital souscrit, - - - \$1,500,000.00  
 Capital Payé, - - - \$1,500,000.00  
 Fonds de Réserve, - - - 8,500,000.00  
 Compte de Profits et Pertes,  
 \$83,166.25 - - \$83,166.25

### DIRECTEURS

R. AUDETTE, Président  
 J. Hon. Juge A. CHAUVEAU, Vice-Président  
 V. CHATEAUVERT, J.-R. LALIBERTE  
 NAZ, FOITIER, NAP, RIOUX  
 VICTOR LEMIEUX  
 P. LAFRANCE, Gérant  
 N. LAVOIE, Inspecteur

### CORRESPONDANTS

#### PUISSANCE DU CANADA

THE BANK OF TORONTO  
 THE ROYAL BANK OF CANADA  
 THE CANADIAN BANK OF COMMERCE  
 THE BANK OF NEW-BRUNSWICK  
 THE UNION BANK OF CANADA

### ETATS-UNIS

NEW-YORK - - - FIRST NATIONAL BANK  
 BOSTON - - - THE FIRST NATIONAL  
 BANK OF BOSTON

### EUROPE

LONDRES, ANGLETERRE, - THE NATIONAL  
 BANK OF SCOTLAND, Limited.  
 PARIS, FRANCE - - CREDIT LYONNAIS ET  
 SUCCESSIONALES.

### SUCCESSIONALES

QUEBEC (Basse-Ville) P. LAFRANCE, Gérant.  
 " (St. Roch) LS. DROUIN "  
 " (St. Jean) L. A. LECHEUR "  
 MONTREAL (r. St. Jac.) H. DEGUISE "  
 ST-JEAN ..... A. U. DORAIS "  
 ST-HYACINTHE ..... P. A. LABADIE "  
 SHERBROOKE ..... R. A. DORAL "  
 COATICOOK ..... J. A. VEZINA "  
 ST-EVAIRIE ..... P. E. LACOMBE "  
 BEAUCHEVILLE ..... ST. G. DESMOINS "  
 STE-MARIE, BORDS ..... C. LAVOIE "  
 PLESS-SVILLE ..... R. O. GILBERT "  
 NIOLET ..... F. A. GAUTHIER "  
 DESCHAILLONS ..... A. A. DROISNE "  
 LEVIS ..... F. J. DORION "  
 ST-CHARLES, Bellechasse, R. MARCOUX "  
 MONTMAGNY ..... A. MOISAN "  
 STE-ANNE de la Pocatière, J. E. GIGUERE "  
 FRASERVILLE ..... J. E. COTE "  
 TROIS-PISTOLES ..... A. LEBLASSEUR "  
 HILMUSKI ..... P. VALLEE "  
 AMQUI ..... EMM. BLOCHAU "  
 MURRAY-BAY ..... A. E. COUET "  
 BAIE ST-AUL ..... E. F. BOISSEAU "  
 CHICOUTIMI ..... RAOUL AUDET "  
 ROBERVAL ..... L. OUBET "  
 ST-CASIMIR ..... L. LÉTOURNEAU "  
 JOLIETTE ..... K. K. LEPINE "  
 OTTAWA, ONT. ..... A. A. TAILLON "  
 ST-FRANCOIS du Lac, J. DALLAIRE "  
 RIVIERE DU LOUP Sts. M. BLANCHET "

EKERS'

# Bohemian

LAGER

Incomparable pour sa  
PURETE et son GOUT.

---

---

En honneur dans tous  
les restaurants de  
premier ordre. ♪ ♪

---

---

Est-ce que votre

**E P I C I E R**

en debite ? ♪ ♪

---

---

Si non, 

---

---

Telephonez No. 140 Est.

# Abbey's Effer- vescent Salt



**D**LUSIEURS Médecins éminents ont **Volontai-  
rement Témoigné** de la **Valeur** de cette Pré-  
paration et il vous bénéficierait d'en faire l'essai  
C'est indubitablement un laxatif anti-acide efficace  
avec des propriétés salines modérées. De plus, il  
ne cause pas ces effets nuisibles qui résultent de  
l'usage de la plupart des Cathartiques connus.

C'est un fait admis que l'emploi des purgatifs  
violents sont préjudiciables à la santé ; tôt ou tard,  
ils vous causent des souffrances et des déränge-  
ments intenses qui augmentent continuellement.

## Abbey's Effervescent Salt

---

---

rend le foie énergique, nettoie l'estomac, guérit  
la Constipation, évite la Migraine et opère d'après  
les dictées de la nature.



Chez tous les Pharmaciens, 25 et 60 cts.



## Le Sirop des Enfants du Docteur Coderre

---

Tel que préparé par J. Emery Coderre, Professeur de "materia medica" et de thérapeutique. Le Sirop des Enfants est préparé avec l'approbation des professeurs de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, de la Faculté du Collège Victoria de Montréal. On peut en toute confiance, administrer ce sirop aux enfants dans les cas de coliques, dyarrhée, dysenterie, dentition douloureuse, insomnie, toux, refroidissements, etc., etc.

---

### LE MEILLEUR ET LE PLUS SUR SIROP EN USAGE

---

Le Sirop du Docteur Coderre a été employé par plusieurs de nos médecins éminents, et nos meilleures familles depuis plus de cinquante ans, avec succès et à la satisfaction de tous.

#### CERTIFICATS

Nous soussignés, médecins, après avoir examiné le Sirop des Enfants du Docteur Coderre, certifions, qu'il est préparé avec des médicaments efficaces pour le traitement des maladies des enfants, telles que coliques, dyarrhée, dysenterie, dentition douloureuse, toux, refroidissements, etc., etc.

E. H. TRUDEL, M.D., Professeur de Gynécologie, et de maladie des Femmes et des Enfants.

J. C. BIBAUD, M.D., Professeur d'Anatomie.

P. MUNRO, M.D., Professeur de Chirurgie et de Clinique.

P. BEAULIEU, M.D., Professeur Interne de Pathologie et de Clinique.

THOMAS E. D'ODER D'ORRSONSENS, M.D., Professeur de Chimie et de Pharmacie.

HECTOR PELLETIER, M.D., Professeur de Physiologie.

A. B. CRAIG, M.D., Professeur de Botanique, et de Jurisprudence médicale.

V. T. BROSSEAU, M.D., Professeur de Botanique.

G. O. BEAUDRY, M.D., Conférencier en matière d'Anatomie.

---

---

**Prix 25c. la bouteille**

**The WINGATE CHEMICAL CO., Limitée, Montreal**

---

Les pastilles Coderre pour les vers, à l'usage des Enfants et des Adultes.—Petites et Faciles à Prendre.

Makers of

**FINE FOOT WEAR**



**The James McCready Co.**

Limited

**MONTREAL  
WINNIPEG  
CALGARY  
EDMONTON**

**CLARENCE F. SMITH,** Vice President and  
Gen. Manager.

La  
Soupe Concentrée, Toujours  
Prête de CLARK.



Deux Boîtes

CETTE SOUPE, PRÉPARÉE POUR UN  
BON REPAS EST INCOMPARABLE  
ET A LE DON DE PLAIRE AU GOUT

# TOUR DU MONDE



Cette gravure représente l'appareil contenant les  
Photographies de 26 pays par le COSMORAMA.



SEMINAIRE DE MONTREAL, RUE NOTRE-DAME.

MONSIEUR,

Vous me priez de recommander vos VOYAGES MERVEILLEUX ATOUR  
DU MONDE à l'aide du COSMORAMA.

Je le fais d'autant plus volontiers que je crois votre œuvre éminemment récréative,  
sérieuse, instructive, artistique et morale.

Elle est un choix des plus beaux sites, des monuments les plus intéressants pour  
l'enseignement de l'histoire, de la géographie, de l'archéologie et de l'art.

Les professeurs et les élèves de nos maisons d'éducation y pourront étudier les pays  
qui, chaque semaine, passeront sous leurs yeux, leur apportant des enseignements  
nouveaux, avec tous les charmes de la réalité et de la grandeur naturelle; en voyant  
ces immenses vues photographiques on se CROIT SUR LES LIEUX.

Je souhaite, Monsieur, que votre œuvre soit bien connue de notre intelligente popu-  
lation, puisque je la crois appelée à faire beaucoup de bien.

Il serait même à souhaiter que toute maison d'éducation eut son Cosmorama, pour  
l'Instruction et l'agrément de son personnel.

Agréez, Monsieur,

Mes respectueuses salutations.

P. ROUSSEAU, P.S.S.

## EDEN MUSEE

Ouvre tous les jours de 9 hrs a.m. à 10 hrs p.m.

Le dimanche de 1 heure p.m. à 10 heures p.m.



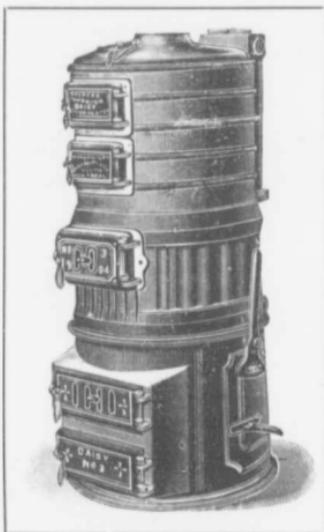
Ne pas manquer de venir visiter le nouveau tableau au-  
tomatique du prince et de la princesse d'Orléans.

FONDEE EN 1852

Plus de cinquante ans d'existence

**N**OUS sommes les inventeurs de la Fournaise à Eau Chaude "Daisy" et, nous sommes les premiers qui aient manufacturé les Bouilloires à eau chaude en Canada. Ceux qui, il y a vingt ans, ont utilisé cette fournaise, en sont, aujourd'hui, les meilleurs appréciateurs. Ne faites pas d'expérience. Achetez ce que vous pensez être irréprochable.

La "DAISY" Améliorée



Modèle de 1904

**WARDEN, KING & SON, Limitée**

Manufacturiers, Montréal.



## LUI SEUL

### Le Vin Phosphaté au Quinquina des RR. PP. Trappiste d'Oka.

Contient de la **QUININE** et des **PHOSPHATES** à l'état Synthétique, assimilables à l'Organisme.

Guérit: l'**Anémie**, la **Dyspepsie**,  
la **Consommation** à la lère. période.

C'est le Remède Infaillible reconnue par les Sommités Médicales des Hôpitaux.

**DOSE: 1 verre à madère avant chaque repas.**

**MOTARD, FILS & SENECAI,**

Seuls Dépositaires.

### **BUREAUX et ENTREPOTS**

5 PLACE ROYALE  
MONTREAL.

ROUSE'S POINT N. Y.  
POUR LES ETATS-UNIS.

## *Revillon Freres*

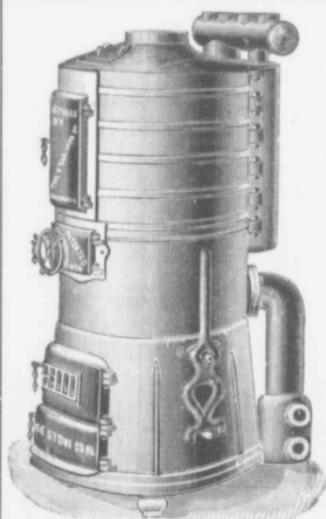
*a Responsabilité Limitée.*

MAISON FONDÉE EN 1723

Paris, Londres, New-York,  
Moscou, Leipzig, Khabarosk.

Négociants en gros en fourrures.

Importateurs de Hautes Nouveautés.



La Fournaise  
à Eau Chaude

## "NEW STAR"

La Fournaise

la plus améliorée du jour.  
L'unique fournaise ayant une  
section tubulaire, ce qui lui  
donne une capacité de chauff-  
rage d'un tiers de plus que  
toute autre fournaise à section  
plate, et en divisant l'eau,  
chauffe celle-ci plus facilement.  
**La plus prompte et la plus  
économique.** . . . . .

DEMANDEZ CATALOGUE

FABRIQUEE PAR

**The Star Iron Co.,**  
LIMITED

109 Rue Craig, Ouest,  
MONTREAL

Bell Tel. Main 2621  
Marchand 887

# Rowan Bros. & Co.



Manufacturers  
of

*Carbonated Beverages,  
Belfast Ginger Ale &  
& Soda, Cider, Kola,  
Etc., Etc., Etc.* & &

Agents "Iron Brue" & &  
"Beaver Brand Caledonia"

18, 20, 22, Vallee St.  
MONTREAL.

Bell Telephone,  
Main 718  
Merchant 22

Maison Fondée en 1852

## Instruments de Musique et Musique en Feuilles

Assortiment le plus complet et à meilleur du Canada.  
Réparations de toutes sortes sur les lieux.  
Agent pour **Besson & Cie.**, Nondres, Aut.; **Pel-  
lisson, Guinot & Cie.**, Lyon, France; **York &  
Sons.**, de Grand Rapide, Michigan.

**CHAS LAVALLEE,** 33  
Cote Saint-Lambert

CANADA FIRST

**GURD'S GINGER ALE** IS A NATIONAL PRIDE

MADE IN CANADA.

POLULAR EVERYWHERE THE BEST

**CHARLES GURD & CO.,**  
MONTREAL.

**ROBERT** Maison de Finance  
180, RUE ST-JACQUES

EDIFICE DE LA BANQUE D'EPARGNE, MONTREAL

Cette maison fait une spécialité de placements sur propriétés religieuses et insti-  
tutions publique au Canada et dans tous les Etats-Unis; évêchés, universités, collèges,  
convents, hôpitaux. Aussi sur obligations, ordinaires et amortissables, de chemins de  
fer, tramways électriques, municipalités seclaires, sociétés industrielles, etc.

Placements.—Le fondateur de la maison, M. ANTOINE ROBERT, donne person-  
nellement toute son attention aux placements pour ses clients européens.

Telephone Main 4138

Residence: VILLE ST-LAURENT.

**EDOUARD GOHIER & CIE.,**  
"IMMEUBLES"

71, RUE ST-JACQUES,

Spécialités:

**LOTS VAGANTS et MAISONS à VENDRE**

PAYABLES COMME UN LOYER.

MONTREAL.